

Mise en ligne : 27 novembre 2016.  
Dernière modification : 29 octobre 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

# ASSOCIATION MINIÈRE

création de MM. S. Neumann et Cie, Londres  
et de la Banque Bénard et Jarislowky  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Benard\\_freres.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Benard_freres.pdf)

S.A., 11 février 1905 par la Banque Bénard et Jarislowky.

---

## Constitution Association minière (Cote de la Bourse et de la banque, 16 février 1905)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lavoignat, notaire à Paris, le 16 janvier 1905. M. Adrien-Léon Bénard, banquier, demeurant à Paris, rue Scribe, 19, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Association minière.

La société a pour objet de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France ou à l'étranger toutes opérations d'achat, de vente et d'exploitation de territoires miniers, d'achat et de vente de titres de sociétés minières, d'avances, de crédit et de commission avec des sociétés, maisons ou associations minières ; toutes souscriptions et émissions de titres et toutes créations de sociétés minières et généralement toutes opérations minières pouvant intéresser l'industrie minière ou s'y rattachant. La société pourra faire également, pour elle-même ou pour le compte de tiers ou en participation toutes opérations financières, industrielles, commerciales, etc., dans l'Afrique du Sud.

Le siège social est à Paris. 19. rue Scribe.

La durée de la société a été fixée à 20 années.

Le fonds social est de 25 millions de francs et divisé en 100.000 actions de 250 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. Il a été créé, en outre, 10.000 parts bénéficiaires qui ont été attribuées à MM. S. Neumann et Cie en représentation d'apports consistant notamment en un traité intervenu entre M. Adrien-Léon Bénard et MM. S. Neumann et Cie dont l'objet est d'assurer à la société dans des conditions déterminées : 1° le bénéfice des études et de l'expérience de MM. Neumann et Cie, en matière d'industrie minière, l'usage de leurs bureaux techniques et de leur personnel, tant à Londres qu'en Afrique, et généralement le concours de leur maison, en vue de l'accomplissement de l'objet social ; 2° l'engagement par MM. S. Neumann et Cie d'offrir à la société une participation de 33 % dans toutes les affaires qu'ils pourraient conclure à partir du jour de la constitution définitive de la société, et ce. sans majoration d'aucune sorte et aux conditions mêmes où lesdites affaires seraient conclues par eux.

Les parts bénéficiaires seront (sauf le cas prévu à la convention modificative du 11 janvier 1905), inaliénables pendant dix années à partir de la constitution définitive de la société ; à cet effet et durant une période de dix ans, elles demeureront attachées à la souche. La société pourra, après l'expiration de ce délai, procéder au rachat, de gré à gré ou en Bourse, de tout ou partie des parts bénéficiaires.

La société pourra, en vertu d'une décision de l'assemblée générale, émettre des obligations aux taux et conditions qui seront jugées convenables.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 1° 5 % pour constituer le fonds de réserve légal et la somme nécessaire pour fournir aux actions à titre de premier dividende 5 % des sommes dont elles seront libérées et non amorties ; le surplus sera attribué comme suit : 8 % au conseil d'administration ; 20 % aux paris bénéficiaires et 72 % à toutes les actions.

Ont été nommés administrateurs : MM. Adrien-Léon Renard, sus-nommé ; Henri Bousquet, demeurant à Paris, boulevard des Capucines, n° 23 ; Michel-Ary David, demeurant à Londres, 115, Canfield Gardens N. W. ; Sigismond Jarislowsky, demeurant à Paris, rue de Presbourg, n° 2 ; Robert Littlejohn, demeurant à Londres, 8, Cavendish Square W ; Charles Pakeman, rentier, demeurant à Londres, Salisbury-House, London Wal. E. C. M. S. ; Neumann, à été nommé seul directeur général de la société pour une durée de six ans. — *Petites-Affiches*, 16 février 1905

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
SOCIÉTÉ ANONYME  
au capital de 25 millions de francs  
Siège social :  
À PARIS, RUE SCRIBE, 19  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 février 1905)

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer messieurs les actionnaires que, conformément à l'article 10 des statuts, il a décidé d'appeler, du 6 au 10 mars prochain, le montant des trois derniers quarts sur les actions de la Société, soit 187 fr. 50 par action.

Le versement devra être effectué aux caisses de MM. Bénard et Jarislowsky, banquiers à Paris, rue Scribe, n° 19.

MM. les actionnaires, en effectuant le versement, devront faire connaître s'ils désirent recevoir leurs titres au porteur ou nominatifs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

---

Association minière  
(*Gil Blas*, 7 mars 1905)

À partir du 6 mars, présent mois, les actions de la Société anonyme Association minière seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant et à terme.

Ces titres seront inscrits à la première partie du *Bulletin de la cote*.

100.000 actions de 250 francs, émises au pair, libérées et au porteur, coupon n° 1 attaché.

Siège social à Paris, rue Scribe, 19.

Service des titres et des coupons, chez MM. Bénard et Jarislowsky, rue Scribe, 19.

---

Les mines d'or,  
la publicité financière,  
les agents de change  
(deuxième article)  
(*Paris-Capital*, 21 février 1906)

Nous avons formulé très simplement, et le plus candidement du monde, dans notre premier article, notre pensée sur le marché des mines d'or et sur la publicité financière, qui s'essaie sur le mode mineur, et comme si elle doutait d'elle-même, à le ranimer.

Nous croyons que, faute de rajeunir ses cadres et ses formules, la publicité financière marche vers l'anémie, en voulant continuer à gagner beaucoup, sans même se mettre en frais d'imagination.

Il nous reste à dire un mot de l'intervention des agents de change ; elle n'est pas niable ; mais, tout en s'avouant, elle paraît, elle aussi, douter d'elle-même, et marcher comme un chien qu'on fouette, sous la pression d'on ne sait quel second ou troisième pouvoir.

On saisit très nettement cette intervention dans la création de l'Association minière, si, nettement qu'à notre avis, les agents de change y ont écrit la première phrase de la sentence à intervenir, qui abolira leur privilège un peu plus tôt ou un peu plus tard. Nous n'entendons nullement faire leur procès, encore moins faire des personnalités [des attaques personnelles] ; nous voulons simplement prendre date, enregistrer des faits, les comparer avec des textes, et constater que les uns ont été la violation voulue des autres.

Qu'est-ce que la corporation des agents de change ?

Qu'est-ce que l'Association minière ?

Nous verrons en quoi elles se tiennent.

Les agents de change sont des officiers publics ayant le monopole de la vente et de l'achat de certaines valeurs mobilières, à titre de courtiers officiels pour servir de régulateurs et d'arbitres impartiaux au marché de ces valeurs, et assurer le jeu sincère de la loi de l'offre et de la demande.

Dans ces conditions, on ne saurait, il est vrai, leur refuser le droit d'être détenteurs, pour leur propre compte privé, à titre de placement, de valeurs mobilières, mais à condition de ne pas s'en servir pour influencer le marché dont la probité et la sincérité sont sous leur garde.

C'est ce qui fait que l'agent de change, courtier officiel, mais simple courtier, ne peut guère faire faillite sans être banqueroutier.

C'est ce qui fait que la solidarité professionnelle leur est imposée de façon que toute défaillance individuelle se trouve couverte par la corporation.

Il serait étrange que tous les agents de change se trouvassent porteurs simultanément et ostensiblement de paquets de titres d'une même société, plus ou moins ancienne, sans que cette coïncidence devînt suspecte au point de vue de la correction de leur rôle corporatif.

Mais ce qui est tout à fait inadmissible, du point de vue de ceux qui voudraient respecter les textes avec bon sens et bonne foi, c'est que les agents de change puissent collaborer simultanément et ostensiblement à la création d'une société nouvelle, et devenir les souscripteurs d'une portion notable de ses actions, pour les admettre aussitôt au Parquet, à leur propre marché, et se trouver peu élégamment intéressés à ce marché, dont ils ont la garde impartiale et désintéressée (sauf leur minime et légitime courtage).

Nous ne nous attarderons pas à développer ces principes ; ils sont dans l'esprit de tous, et il suffit d'entrouvrir le *Dalloz*<sup>1</sup> pour s'assurer que nous nous en tenons à des vérités de principe rudimentaires et nullement amplifiées.

Qu'est-ce que l'Association minière, d'autre part ?

C'est une société anonyme, au capital de 25 millions, souscrits en espèces, créée de toutes pièces en janvier 1905, et ayant pour objet social le trafic des titres de sociétés minières, avec extension à toutes opérations concernant les mines.

---

<sup>1</sup> Notamment : *Dalloz* Rép. V. Bourse de commerce, n° 292 et supp., ced. V. n° 114.

C'est bien le trafic des titres qui est l'objectif, car le pivot de la constitution est l'apport par M. Bénard, fondateur, d'un traité caractéristique avec la maison Neumann et Cie, de Londres, au profit de la société en formation, et M. Neumann, c'est le grand manitou de ce trafic et de ce papier.

Ce traité a pour objet d'assurer à la société le bénéfice (?) de l'expérience et des études de Neumann et Cie, et, en outre, le bénéfice (????) d'une participation de 33 % dans toutes les affaires que Neumann et Cie traiteront dans l'avenir.

Disons tout de suite que M. Neumann est directeur général statutaire de la société pour six ans, avec un conseil composé de seulement six membres au maximum.

Disons que le même Neumann a souscrit à lui tout seul 15.000 actions.

Disons que le siège social est dans la maison de M. Bénard.

Faisons, en passant, une remarque piquante :

Le fondateur est M. Bénard, qui n'est pas une mince personnalité de la Bourse, mi-banquier, mi-coulistier :

*Je suis oiseau, voyez mes ailes,  
Je suis souris, vivent les rats !*

Il assume ce rôle de fondateur très officiellement et, par conséquent, très loyalement : il apporte un traité avec Neumann, très avantageux pour la société, sans quoi il ne l'apporterait pas ; le prix de ce traité est payé par la nouvelle société au moyen de 10.000 parts de fondateur ayant droit à 20 % des bénéfices, après 5 % au capital ; or, de ces dix mille parts, pas une n'est pour M. Bénard, qui fonde des sociétés pour l'amour du titre de fondateur et pour la satisfaction unique de son ami Neumann. C'est du sport.

Disons, enfin, que la liste, publique selon la loi, des souscripteurs renferme les noms de trente agents de change, sur 70, soit près de la moitié, sans parler des souscriptions d'agents de change de province.

Disons que, parmi cette trentaine de noms, figure celui du syndic [Maurice de Verneuil], lui-même, des agents de change.

Disons, d'ailleurs, que les autres charges sont représentées par des associés et fondés de pouvoir ; elles ont toutes marché !

Voilà les faits, et il suffit de les rapprocher pour que nous n'ayons besoin d'ajouter aucun commentaire sur les relations des agents de change et de l'Association minière.

Encore une fois, nous n'entendons pas faire les Don Quichotte, ni dramatiser les rôles.

Nous savons parfaitement que des officiers publics, gardiens du marché, sont avant tout des hommes d'affaires soucieux de gagner des dots à leurs filles.

Nous savons très bien qu'avec le développement des affaires, leur rôle théorique a dû composer avec la pratique ; nous savons très bien que sous la poussée de la concurrence, l'état d'esprit traditionnel a craqué déjà par l'introduction au parquet d'éléments sortis de la coulisse ; nous sentons très bien que cette fissure n'a pu, depuis, que s'élargir ; mais alors, si tout craque, pourquoi ne pas le dire ?

Pourquoi conserver des étiquettes qui ne correspondent plus à la vérité ?

C'est ainsi que, par une pente inévitable, nous en arrivons non pas à chercher à provoquer le retrait du privilège des agents de change, mais à constater qu'en dénonçant leur charte avec le public, par la violation, *tranquillement officielle*, de leurs règlements les plus généraux, ils se sont montrés prêts à renoncer à un privilège qui n'a plus de contre partie.

Il importe seulement que le public le sache, que les trompe-l'œil disparaissent, et que chacun ne compte que sur soi et pour soi.

Le choix même du terrain sur lequel les agents de change ont agi, accentue leur attitude.

Il ne s'agit même pas d'une société française : car on admettra bien, entre gens d'affaires, que le véritable maître et fondateur est M. Neumann et qu'il s'agit d'intérêts anglais.

Il ne s'agit pas d'une société ayant un caractère d'utilité publique, ni même de stabilité moyenne, car il s'agit de tripoter sur des vieux fonds de portefeuilles de mines d'or, qui ont subi toutes les vicissitudes imaginables, et sur lesquels les agents de change ignorent tout. C'est un commerce de vieux papiers.

Il ne s'agit même pas d'une gestion libre, car Neumann, directeur statutaire, est tout, et l'on sent bien que les 25 millions du capital avaient leur emploi d'avance.

Cela est si vrai que, par une clause annexe de son traité, M. Neumann reprend sa liberté au jour où il cesse d'être directeur. Sa fonction est liée à son traité ; il ne veut faire profiter de rien la société, sans rester le manipulateur. Il entend rester le maître.

Les agents de change ont fait leur petit *pronunciamiento* corporatif à propos d'une valeur dont nous avons suffisamment caractérisé l'essence par la simple énonciation des faits. C'est une marchandise d'occasion.

Est-ce avec enthousiasme qu'individuellement ils ont souscrit ? Cela ne nous paraît pas démontré, car la valeur n'est guère soutenue.

En sont-ils prudemment sortis, après avoir fait acte de vasselage ?

A-t-on laissé fléchir le marché à dessein, pour créer la baisse des valeurs minières en général, et acheter celles-ci à des bas cours pour nettoyer le marché, et rebondir ensuite ?

Dans ce dernier cas, ce serait une démonstration directe de la combinaison purement spéculative à laquelle les agents de change ont été conviés.

Nous remarquerons, avant de finir, que ce n'est pas sur une émission publique que les agents de change ont souscrit, ce qui permettrait de soutenir, vaille que vaille, qu'ils ont fait un placement.

Il n'y a pas eu d'émission publique.

Le fondateur, *banquier-coullissier* de première grandeur [Adrien Bénard], a présenté à ses amis, les agents de change, ses statuts, avec sa liste de souscription, en les invitant à s'inscrire.

Toutes les charges ont marché derrière le syndic ; un point, c'est tout.

Nous ne terminerons pas, encore une fois, sans répéter que nous ne voulons qu'enregistrer des faits généraux, heureux si nous pouvons provoquer de savantes études de nos grands économistes tels que les Théry, les Manchez, les Leroy-Beaulieu, les Neymarck, les Ambroise Rendu.

Reprenons notre antienne !

Cela leur fournirait de la copie, plus intéressante pour leurs lecteurs et pour eux-mêmes que la reproduction des notes autographiées des agences de publicité, identifiées à leur prose naturelle.

Leurs études pourraient s'appliquer non seulement aux mines d'or, mais à l'éternelle question de l'organisation du marché financier, à moins que, pour varier les rubriques, ils ne préfèrent s'attarder à la contrepartie de celle-là et vaticiner sur : *La décomposition du marché financier*.

Pourvu que leur conclusion n'arrive pas à cette constatation que Neumann et Cie, par l'intermédiaire de la coulisse française, font marcher le parquet.

Il faudrait alors nommer Neumann président d'honneur de la Chambre syndicale des agents de change !

Le correspondant financier de *l'Indépendance belge* écrit à ce journal :

« Il y a un an, j'ai suggéré, ici, aux banquiers qui ont créé l'Association minière, de liquider la société, le but qu'on se proposait n'ayant pas été atteint. On a commencé par trouver l'argument spécieux, puis l'idée a fait son chemin et, à l'assemblée, quelques mois après, des actionnaires ont repris mon idée. Je ne l'ai jamais abandonnée et je sais que le conseil d'administration, ou, plutôt, une partie du conseil — je dirais même la partie française — serait assez disposée à entrer dans cette voie, la meilleure, à preuve, c'est que, très prudemment, on a conservé en caisse la majeure partie des fonds qu'on emploie en reports ou en placements temporaires. Eh bien, l'Association minière n'a pas été constituée pour faire des reports et puisqu'on estime qu'il est plus prudent de ne pas exposer les fonds de la société, le plus simple est encore de les rendre à ceux à qui ils appartiennent : aux actionnaires. À tort, les cours sont dépréciés ; il y a huit jours, on touchait presque les 200 fr. ; on est retombé à 180 fr. et on cote 190 fr. parce que le reste monte, comme si le reste avait une corrélation avec l'Association minière. Le cours de 190 fr. ne répond à rien. Il y a treize millions en caisse et 10 millions 900 mille francs environ placés en titres, dont une partie importante en bons ou obligations, cela fait 239 francs [par action]. Admettons qu'il y ait, et c'est trop bas calculer, 10 % de perte, cela représente donc disponible, ou pouvant le devenir, 220 fr. par titre. Ces chiffres sont approximatifs, bien entendu, mais ils sont réels. »

Cette note, au point de vue général des mines d'or, est significative.

Ainsi, l'Association minière, gérée par M. Neumann, aux appointements de 250.000 francs, aurait l'occasion, selon son objet social, d'employer son capital en titres de mines d'or, à des prix de 25 % plus favorables qu'elle ne pouvait l'espérer lors de sa mise en marche.

Et M. Neumann hésite !

Quelle leçon pour le public que l'on convie à profiter de la baisse pour garnir intelligemment son portefeuille de ces mêmes valeurs !

---

Association minière  
Assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 1907  
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mai 1907)

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

M. Bénard occupe le fauteuil de la présidence.

Les deux plus forts actionnaires présents, MM. Ansbacher <sup>2</sup> (2.000 actions) et Emden (1.250 actions), sont appelés au bureau pour remplir les fonctions de scrutateurs. Le bureau désigne M. Tarbagayre pour être secrétaire de l'assemblée.

52.717 actions sont présentes ou représentées.

M. le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Dans notre assemblée générale du 6 mai dernier, vous avez manifesté le désir de voir réduire le capital de votre société par voie de rachats d'actions en Bourse au-dessous du pair.

---

<sup>2</sup> Théodore Ansbacher (Furst, Bavière, 1871-Auschwitz, 1944) : banquier à Paris, président de la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium)(1913-1922). Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Omnium\\_Algerie-Tunisie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Omnium_Algerie-Tunisie.pdf)

Votre conseil s'est alors engagé à vous convoquer en assemblée, générale extraordinaire pour vous soumettre, après examen de la question, une proposition dans ce sens.

C'est dans ce but que nous vous avons réunis aujourd'hui.

Nous vous proposons, en conséquence, de nous autoriser à acquérir, éventuellement, à la Bourse de Paris, par ministère d'agent de change, des actions de notre société jusqu'à concurrence d'un chiffre de quarante mille.

Votre conseil effectuerait ces rachats entre le 15 juin 1907 et le 15 juin 1908 à un prix maximum de 200 fr. par action.

Cette opération aurait naturellement pour résultat la diminution de votre capital du montant nominal des titres ainsi acquis et l'annulation de ces titres.

Il vous serait rendu compte, en assemblée générale, de l'usage qui aurait été fait de votre autorisation.

Dans ces conditions, nous soumettons à votre approbation la résolution suivante :

#### LA DISCUSSION

M. Sarchi maintient la proposition qu'il a faite lors de la dernière assemblée portant à 205 francs le chiffre maximum de rachat, ce qui permettrait de racheter plus d'actions qu'il ne le sera possible avec le chiffre de 200 francs.

M. le président fait remarquer que le cours, depuis la dernière assemblée, s'est régulièrement tenu au-dessous de 200 francs, alors que tout le monde connaissait la proposition de rachat ; il sera donc possible de trouver à racheter les 40.000 actions avec le prix maximum de 200 francs. Avec 205 francs, au contraire, les gens ne vendront pas sous prétexte qu'il y aura certainement un acheteur de 40.000 actions.

Un actionnaire demande la raison de la date du 15 juin.

M. le président répond qu'il est obligé de faire une certaine publicité dans les journaux, avant de commencer l'opération, afin de porter à la connaissance des porteurs de 46 000 actions qui ne sont pas représentées à l'assemblée, la résolution de rachat.

M. Sarchi reprend sa proposition. M. le président lui répond qu'il aurait aimé à ce que l'on mît dans la résolution : « à un maximum de 200 francs environ ».

M. Sarchi propose de ne rien mettre par écrit.

M. le président refuse cette proposition car il tient à être couvert vis-à-vis des actionnaires qui peuvent changer d'ici l'année prochaine.

Un actionnaire demande pourquoi M. le président a parlé de minimum.

M. le président lui répond qu'il n'en a jamais parlé.

M. Sarchi prétend très utile cette latitude de 5 francs ; elle permettra, dit-il, de trouver d'autres actions lorsque l'on en aura déjà racheté 20 ou 30 000.

M. le président répond qu'il est convaincu que le maximum de 200 ou de 205 francs produira les mêmes conséquences.

M. Sarchi dit qu'il abaisserait volontiers le prix à 204 francs.

M. le président répond qu'il a discuté la question avec de gros actionnaires et que ceux-ci ont tous été d'avis de maintenir le prix de 200 francs.

M. Sarchi demande la rédaction suivante: « à un prix n'excédant pas 205 francs ». Un actionnaire propose, pour trouver à racheter des obligations, de faire répandre dans les journaux de mauvaises nouvelles sur le compte de la Société.

M. le président répond qu'il ne peut être question de recourir à de semblables moyens. Il regrette que la situation de la Société ne se soit pas améliorée depuis l'année dernière.

Un actionnaire demandant la cause de la date du 15 juin, M. le président reprend les explications données précédemment et ajoute que la Compagnie des Mines d'or en a fait autant lors d'une opération similaire.



M. Sarchi reprend sa proposition. M. le président affirme à nouveau qu'on ne trouvera pas plus d'actions à racheter avec le maximum de 205 francs qu'avec celui de 200 francs.

M. Sarchi demande si les actionnaires qui ont confié leurs pouvoirs au conseil étaient bien au courant de la question qui devait s'agiter.

M. le président le rassure pleinement et il demande à ce qu'on mette « à un chiffre maximum de 200 francs environ ».

M. Sarchi n'est pas de cet avis : au point de vue Bourse, cela ne laisserait pas assez de marge.

Un autre actionnaire trouve que, en fixant le maximum de 200 francs, la Société s'enrichit d'une somme de 50 francs au détriment des actionnaires.

M. le président lui répond que cela profitera aux actionnaires qui ne vendront pas : si l'actionnaire craint une perte, il n'a qu'à ne pas vendre.

M. le président met ensuite aux voix la résolution suivante qui est adoptée à la majorité des votants.

#### LA RÉOLUTION.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, l'autorise à faire acheter à la Bourse de Paris, par ministère d'agent de change, entre le 15 juin 1907 et le 15 juin 1908, inclusivement, des actions de la Société à concurrence de quarante mille ;

Les prix d'achat ne pourront être supérieurs à 200 francs par action ;

La présente résolution sera publiée dans deux journaux d'annonces légales de Paris et dans trois autres journaux quotidiens de la même ville le 10 juin 1907 au plus tard ;

Il sera rendu compte en assemblée générale de l'usage qui aura été fait de cette autorisation et cette assemblée arrêtera la réduction à faire subir au montant du capital social en raison des achats effectués, ainsi que les modifications à apporter -aux statuts en conséquence.

---

Association minière  
(*Gil Blas*, 4 juin 1907)

Le capital de 25 millions de la Société l'Association minière n'ayant jamais été complètement employé, ce dont, avec la baisse persistante des valeurs sud-africaines, il convient de se féliciter, plusieurs actionnaires avaient demandé, dès la baisse de 1905, au conseil d'administration d'étudier s'il n'y avait pas lieu de réduire le capital. Cette proposition ayant été renouvelée à la dernière assemblée, le conseil s'est rangé à cet avis et samedi, il réunissait les actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour décider qu'une somme de huit millions serait mise à la disposition du conseil pour racheter en Bourse 40.000 actions au prix maximum de 200 francs. Certains actionnaires avaient proposé le prix de 305, mais la majorité des adhérents présents ont préféré le prix proposé par le conseil d'administration.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Association minière  
(*Gil Blas*, 22 avril 1909)

Les actionnaires se sont réunis hier en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. [Adrien] Bénard ; 29.788 actions étaient présentes ou représentées.



Les résultats de l'exercice 1908 ont été très satisfaisants ; ils se traduisent par un bénéfice de 1.890.257 francs. Le conseil avait déjà signalé l'année dernière les améliorations successives apportées à l'industrie minière du Transvaal ; les progrès se sont encore sensiblement accrus. La main-d'œuvre de couleur est passée de 140.000 ouvriers à 160.000, et les statistiques publiées mensuellement accusent une augmentation des arrivages par rapport aux départs. La valeur de la production globale est passée de 663.188.000 francs en 1907 à 748.940.000 en 1908, en augmentation de 85.752.000 francs, soit plus de 12 %.

Les dividendes distribués se sont élevés de 174 millions 756.000 francs en 1907 à 213.985.000 en 1908, en augmentation de 39.229.000, soit de plus de 22 %. La relation des dividendes à la production, qui était de 23 1/2 % en 1906 et de 26 1/3 % en 1907, atteint en 1908 près de 29 %, bien que l'admission d'une plus grande quantité de minerai à teneur médiocre dans le tonnage traité ait fait baisser de 2 sh. 7 la valeur moyenne du rendement à la tonne. Après la dotation à « la Réserve spéciale » pour parer aux fluctuations du « portefeuille-titres » d'une somme de 800.000 francs, le dividende a été fixé à 15 francs par action et 3 fr. 75 par part bénéficiaire.

L'assemblée a pris acte de la démission de MM. Bénard et Jarislow<sup>3</sup>sky, comme administrateurs ; elle leur a donné *quitus* de leur gestion, ainsi qu'à la succession de M. Michel David, administrateur décédé. En remplacement, les actionnaires ont nommé administrateurs : MM. Bergson, Poason [Poirson<sup>3</sup>] et Robellaz.

Une assemblée extraordinaire a suivi sous la présidence de M. Bousquet, à l'effet de constater le rachat de 6.000 actions de la société de 250 francs chacune, effectué en vue de leur destruction par le conseil, ce qui arrête à 1.500.000 francs la réduction subie par le capital social, lequel reste fixé à 13.500.000 francs. L'assemblée a ensuite décidé de rédiger le paragraphe 2 de l'article 2 des statuts de la manière suivante : De faire également pour elle-même ou pour le compte de tiers, ou en participation, en France ou à l'étranger, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, de travaux ou d'entreprises généralement quelconques mobilières ou immobilières. Cette dernière résolution a été votée à l'unanimité moins quatre actionnaires représentant 3.370 actions.

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital ; 13.500.000 francs  
Siège social : 19, rue Scribe, Paris  
(*Le Capitaliste*, 29 avril 1909)

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'assemblée générale du 20 avril 1909 a fixé le dividende de l'exercice 1908 à 15 fr. par action, sous déduction des impôts, soit :

14 fr. 40 par action nominative.

Et 12 fr. 65 par action au porteur.

Le paiement de ce dividende aura lieu, contre présentation du coupon n° 1, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1909 :

À Paris :

Aux caisses de MM. Bénard et Jarislow<sup>3</sup>sky, banquiers, 19, rue Scribe.

À Londres :

Aux caisses de MM. S. Neumann et Cie, Salisbury House, London Wall, E. C.

---

<sup>3</sup> Charles Poirson (1873-1936)(et non Poason) : directeur de la Banque de l'Union parisienne, son représentant dans une douzaine de sociétés, en particulier comme président de la SICAF. Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Sicaf\\_1919-1929.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Sicaf_1919-1929.pdf)

---

# 1909 : PRISE DE CONTRÔLE PAR LA BANQUE DE L'UNION PARISIENNE ET MIRABAUD. DIVERSIFICATION HORS DE L'AFRIQUE DU SUD FERNAND ROBELLAZ, PRÉSIDENT

Association minière  
(*Le Journal des chemins de fer*, 8 mai 1909)

Créée en 1905, l'« Association minière » n'a pas connu jusqu'ici des jours bien heureux. Pour la première fois, les comptes de l'exercice 1908 se soldent par un bénéfice permettant la distribution d'un dividende de 15 fr. ; aussi feraient-ils mieux augurer de l'avenir, si, en même temps, on rapprenait que MM. Bénard et Jarislowsky s'éloignent sans motifs nettement déclarés de l'administration de l'entreprise.

Nous ne retracerons pas l'histoire de cette société, constituée sous les auspices de la banque à la tête de laquelle se trouvent les deux personnalités précitées et de MM. Neumann et Cie. Il nous suffira de rappeler que le capital primitif était de 25 millions, divisé en 100.000 actions de 250 fr. et qu'il avait été créé 10.000 parts bénéficiaires ayant droit à 20 % des bénéfices attribués en totalité à MM. Neumann et Cie en rémunération de leurs apports. Ceux-ci consistaient, on le sait, dans leur concours et l'engagement d'offrir à la société une part de 33 % aux conditions originaires dans toutes les affaires qu'ils feraient. Cette clause a, d'ailleurs, conduit tout naturellement à faire dire à tort ou à raison, que l'Association minière avait été seulement fondée dans le but de servir de déversoir aux papiers dépréciés possédés par MM. Neumann et Cie.

Ces derniers, au surplus, s'étaient chargés de la direction générale de l'entreprise et recevaient en rémunération 550.000 fr., somme réduite ultérieurement à 150.000 fr. En dépit de l'expérience de son directeur général, contrariée vraisemblablement par un ensemble de circonstances véritablement fâcheuses, l'Association minière vit ses comptes de profits et pertes se traduire par des soldes débiteurs s'élevant, en 1905, à 1.678.344 fr., en 1906, à 1.384.633 fr. et en 1907 à 148.610 fr. Entre-temps une assemblée extraordinaire a décidé, le 1<sup>er</sup> juin 1907, la réduction du capital de 25 à 15 millions par le rachat de 40.000 actions en Bourse au maximum de 200 fr. D'autre part, les administrateurs ont été autorisés, en outre à racheter de nouveau des actions jusqu'à concurrence de 5 millions nominal. Toutefois, ainsi que le Président l'a déclaré dans l'assemblée générale extraordinaire ayant suivi l'assemblée ordinaire du 20 avril dernier, il n'a pu être racheté en Bourse au-dessous de 200 fr. que 6.366 actions, sur lesquelles 866 ont été remises en circulation de manière à éviter un rompu. Les 6.000 autres ont été annulées. Le capital est donc maintenant de 13.500.000 fr. en 64.000 actions de 550 fr.

Nous bornerons là notre incursion dans le passé, et nous passerons immédiatement à l'examen de la situation actuelle de la société telle qu'elle ressort des déclarations faites au cours de la dernière réunion des actionnaires.

Comme nous y avons fait allusion plus haut, l'exercice 1908 s'est soldé par un bénéfice de 1.890.252 fr., déduction faite du solde créditeur antérieur, ainsi qu'il ressort du compte de profits et pertes ci-après que nous comparons aux précédents depuis l'origine

.....

On voit qu'en 1907 la principale source de revenu a été le bénéfice réalisé sur la réduction du capital qui a permis d'éteindre la majeure partie des pertes antérieures. Cette source entre d'ailleurs encore dans une proportion assez importante dans la formation des bénéfices de 1908.

C'est dans ces conditions que le conseil d'administration a proposé, après le prélèvement de 800.000 fr. pour la réserve pour fluctuations du portefeuille, la distribution d'un dividende de 15 fr. aux actions. Voici au surplus comment s'est effectuée la répartition des bénéfices :

Réserve pour fluctuation du portefeuille	800.000
Réserve légale	54.513
Dividende actions	810.000
Dividende parts	37.500
Conseil	15.000
Report nouveau	173.344
	<u>1.890.357</u>

Dans le rapport soumis aux actionnaires, le conseil d'administration donne d'abord des renseignements généraux sur l'industrie aurifère au Transvaal ; il indique notamment que la main-d'œuvre indigène est passée de 140.000 ouvriers à 160.000. La valeur de la production globale a été en 1908 de 748.940.000 fr. Les dividendes distribués se sont élevés à 213.985.000 fr., contre 174.785.000 fr., d'où une différence en faveur de 1908 de 39.229.000 francs ou 22 %. La relation des dividendes à la production, qui était de 23 1/2 en 1906, de 26 1/3 en 1907, atteint, en 1908, 29 %. Bien que, par suite de l'admission plus grande de minerai à basse teneur, la valeur moyenne du rendement par tonne ait reculé de 2 sh. 7, ce fléchissement a été compensé par un abaissement des frais d'exploitation qui sont revenus de 21 shillings 1 p. à 17 sh. 11. avec tendance à tomber encore par suite de l'amélioration de l'outillage et de la fusion des exploitations isolées, en groupes puissants du genre East Rand et Crown. Mines.

Le rapport examine ensuite la situation des principales sociétés dont titres constituent le portefeuille. L'intérêt que l'Association minière possède dans le Premier Diamond est toujours le même. La dépréciation a fait place, à mesure de l'amélioration du marché diamantaire, à une reprise graduelle des cours. Le paiement du dividende qui avait dû être différé a été fait en 1908. La Central Mining a procédé au remaniement de son capital, l'action de 90 liv. a été échangée contre une action nouvelle de 13 liv. et un titre obligation de 4 1/3 % de 4 liv. Le solde de 4 liv. a été amorti. L'action nouvelle dépassant le pair, la société en a profité pour décharger dans une certaine mesure ce poste du portefeuille.

Le projet de fusion des Compagnies du groupe East Rand ayant été réalisé, l'Association minière a reçu des actions East Rand Proprietary en contrepartie de ses titres Hercules, Angelo, Deep et Driedfontein Deep. Le poste Witbank Colliery se trouve diminué d'une certaine quantité d'actions cédées à un groupe du Rand pour assurer à ce charbonnage une clientèle susceptible de lui permettre une extension nouvelle de ses ventes. Celles-ci se sont d'ailleurs développées suffisamment pour justifier une augmentation du dividende de 10 % à 30 %. Enfin, la société a réalisé dans de bonnes conditions une partie de ses titres à revenu fixe et quelques actions de sociétés de minime importance.

Le bilan présenté aux actionnaires fait encore ressortir une nouvelle diminution du portefeuille porté pour 6 millions 990.000 fr. contre 9.771.000 fr. en 1907, 10.458.000 en 1906 et 13.403.000 francs en 1905. La société semble donc poursuivre la réalisation de son portefeuille. Elle s'est créé ainsi d'importantes disponibilités dont l'emploi n'a pas encore été fixé. C'est d'ailleurs sur ce point qu'a roulé la discussion ayant suivi le rapport, les actionnaires craignant, avec juste raison, de voir la société retomber dans ses erreurs passées. Aux questions posées, M. Bénard a répondu qu'il ne pouvait répondre, ce serait engager ses successeurs et M. Bousquet, autre administrateur, a déclaré que la société chercherait à conclure des affaires intéressantes. mais sans pouvoir préciser.

L'assemblée extraordinaire s'est tenue ensuite. Elle a consacré, comme nous l'avons dit, la réduction du capital à 13.500.000 fr. et a étendu l'objet social de la société en remplaçant dans le paragraphe 2 de l'article 2 des statuts les mots « De faire également pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participations dans l'Afrique du Sud ou s'y rattachant toutes opérations, etc., etc. » par « De faire également pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participations en France ou l'étranger, toutes opérations, etc. »

Ajoutons que MM. Bénard, Jarisloswky et David, démissionnaires, ont été remplacés par MM. Bergson, Benard [?] et Robellaz.

---

MODIFICATIONS  
Association minière  
Transfèrement du siège social  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 mai 1909)

Précédemment à Paris, 19, rue Scribe ; actuellement, 7, rue Chauchat, à Paris. —  
*Petites Affiches*, 10 mai 1909.

---

DÉCISIONS ET AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE  
DES AGENTS DE CHANGE  
(*Le Journal des débats*, 26 juin 1909)

Depuis le 24 juin, les actions de l'Association minière ne sont plus négociables qu'au nombre de 64.000, en titres numérotés de 1 à 100.000 et munis de deux estampilles de réduction du capital dont la dernière est ainsi conçue : « Capital social réduit à 13.500.000 francs par rachat et annulation de 6.000 actions. Assemblées générales extraordinaires des 28 mars 1908 et 20 avril 1900. »

En liquidation du 30 juin, les livraisons se feront exclusivement en titres munis des deux estampilles.

---

Spassky Copper Mine Limited  
[Sibérie]  
(*Le Capitaliste*, 13 janvier 1910)

Le conseil d'administration de The Spassky Copper Mine Limited est composé comme suit :

MM. Arthur Fell, président ; Ernest Carnot, vice-président ; R. Hon. Earl of Chesterfield, J. B. Depelley, F. H. Hamilton, F. Robellaz et H. A. Scott, administrateurs.

Le service des titres à Paris sera fait par l'Association minière. La notice légale a été insérée au *Bulletin annexe du Journal officiel* du 27 décembre 1909.

---

Association minière  
(*Le Capitaliste*, 12 mai 1910)

L'Association minière est sans changements notables à 319 et 320.

Les actionnaires se sont réunis le 10 courant en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Robellaz, président du conseil.

Les bénéfices de l'exercice 1809 ressortent à 1.789.130 fr., contre 1.890.257 fr. en 1908. Mais en 1908, il y avait eu un profit exceptionnel de 344.823 fr., représentant le bénéfice réalisé sur les rachats d'actions qui ont ramené le capital à 13.500.000 fr. De sorte que, ce chiffre déduit, les bénéfices de 1909 sont en augmentation sensible.

Par suite de certaines modifications au portefeuille, le montant en est passé de 6.990.151 fr. au 31 décembre 1908 à 11.062.078 fr. à fin 1909.

Sur le bénéfice de 1.789,130 fr., dont 173.244 francs, reliquat de l'exercice précédent, l'assemblée a approuvé l'affectation d'une somme de 200.000 fr. à une réserve pour parer aux fluctuations du portefeuille, et d'une autre de 450.000 francs à un fonds de prévoyance.

Le surplus permet la distribution d'un dividende de 18 fr. bruts par action et de 8 fr. 25 par part de fondateur. Le report à nouveau est de 3.836 fr.

Le dividende des actions sera mis en paiement à partir du 21 mai, à raison de 17 fr. 28 nets au nominatif et 16 fr. 75 nets au porteur.

---

Companhia Colonial do Buzi  
(Société portugaise à responsabilité limitée au capital de 675.000 \$ 000 reis (ou £ 150.000, ou 3.750.000 fr.)  
divisé en 150.000 actions de 4 \$ 500 reis (ou £ 1 ou 25 fr.)  
Siège social, à Lisbonne (Portugal).  
Notice sur la constitution  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 10 novembre 1910)

MM. H. Tarbagayre et Ch. Poirson, représentants de l'Association minière, 7, rue Chauchat, à Paris, ont, conformément, à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 20 septembre 1910, une notice sur la constitution de la Companhia Colonial do Buzi, formée pour une durée illimitée et ayant pour objet d'exécuter le contrat réalisé avec la Compagnie de Mozambique le 1<sup>er</sup> avril 1898 et approuvé par l'arrêté du 11 juillet de la même année ; et dans les termes de ce contrat, d'acquérir des terrains et des propriétés de toutes sortes dans les territoires de sa concession, d'exécuter tous travaux publics, de créer tous services de navigation et de transports par eau ou par terre ; de provoquer et diriger la colonisation de ses territoires et de ceux qui se trouvent dans le rayon de son action ; d'entreprendre tous travaux et opérations miniers, agricoles, commerciaux et industriels non réservés ou non concédés par la Compagnie de Mozambique à l'époque de la constitution de la société, et de faire, en général, tout ce qui directement ou indirectement, peut favoriser la réalisation de son objet.

.....

---

Compagnie du Zambèze  
(*Le Capitaliste*, 23 novembre 1911)

Le gouvernement portugais, après avis favorable du conseil colonial, vient de donner son approbation à un contrat intervenu entre la Compagnie du Zambèze et un [groupe financier comprenant la Banque de l'union parisienne et l'Association minière](#), de Paris, MM. Henry Burnay et Cie, de Lisbonne, MM. L. [initiale à demi effacée] Hirsch et C°, de Londres. D'après ce contrat et moyennant un pourcentage dans les bénéfices réalisés, la Compagnie confère la totalité de ses droits miniers à une société anglaise qui sera prochainement constituée sous le nom de Zambesia Mining Development avec un capital de 252.000 liv.

Le développement des exploitations agricoles ainsi que la mise en valeur du vaste territoire minier de la Compagnie du Zambèze, jusqu'ici inexploité, permet d'entrevoir pour elle d'encourageantes perspectives.

---

ASSOCIATION MINIÈRE<sup>4</sup>

Siège social : à Paris, 7, rue Chauchat.  
Assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 1912  
(*Recueil des assemblées générales*, 1912)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. F[ernand] Robellaz, président ; J.-L. Bergson, H[enri] Bousquet, S. Neumann, C[harles] Poirson, administrateurs.

Commissaires : MM. J. Henriquez <sup>5</sup> et J. de Chessé-Charleval.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

---

<sup>4</sup> Société anonyme constituée en 1905 pour une durée de 20 ans.

Capital : 13.500.000 francs, divisé en 54.000 actions de 250 francs, inscrites à la Cote officielle, au comptant et à terme.

Cours du 10 mai 1912 : 220 francs.

La réduction du capital, anciennement de 25 millions (100.000 actions de 250 francs), a été réalisée par le rachat et l'annulation de 46.000 actions, conformément aux résolutions des assemblées extraordinaires, du 1<sup>er</sup> juin 1907 et du 28 mars 1908.

Répartition des bénéfices : 1° 5 % à la réserve légale ; 2° 5 % d'intérêt aux actions à titre de premier dividende sans que cet intérêt soit cumulatif ; le surplus est attribué : 8 % au conseil d'administration ; 20 % aux parts bénéficiaires ; et 72 % aux actions.

Les parts sont au nombre de 10.000.

<sup>5</sup> Marc-Jules Henriquez (1866-1936) : marié à Eugénie Braunstein. Dont Georges et André Henriquez, du groupe Financière du Congo. Journaliste orienté vers les questions minières (*Revue sud-africaine*, etc.), puis représentant de la Banque Jacques Gunzburg dans de nombreuses sociétés, d'abord comme commissaire aux comptes : Société minière de l'Afrique occidentale, Tramways de Sedan, Crédit franco-égyptien, Association minière... Puis comme administrateur : Société coloniale pour le commerce et l'industrie (1918), Société auxiliaire de crédit agricole (fév. 1919), Chaudronneries du Nord (mars 1919), Union française de fabriques d'engrais (août 1919), Société industrielle de produits métallurgiques (nov. 1919), Société nord-africaine d'études minières et industrielles (mai 1920), Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines (juin 1920), Cie générale des graisses alimentaires (août 1920), Frigorifiques d'Extrême-Orient (sept. 1920), Travaux Publics de Paris (Établissements Dechezleprêtre)(jan. 1921), Cie forestière Sangha-Oubangui, Compagnie agricole de minoterie (1924), Cie commerciale Sangha-Oubangui (1928), Phosphates de Constantine... Avis de décès : *Le Journal des débats*, 27 décembre 1936.

En conformité de l'article 32 des statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de notre septième exercice terminé le 31 décembre 1911.

Les profits de cet exercice ont été presque entièrement absorbés par la dépréciation qui est venue frapper, en fin d'année, la majeure partie de notre portefeuille.

Ces profits ont été, en effet, malgré les événements politiques survenus dans la seconde partie de 1911, sensiblement les mêmes que ceux de l'exercice précédent (fr. 1 million 341.874 95 en 1911, contre fr. 1.428.090 63 en 1910). Ils représentent tout près de 10 % de votre capital social, mais ont dû être appliqués, jusqu'à concurrence de 1 million 144.105 19, à compenser la moins-value du portefeuille au 31 décembre 1911 ; bien qu'en effet les cours, à cette date, des valeurs composant notre portefeuille soient, à notre avis, sensiblement inférieurs à la valeur intrinsèque de ces titres, nous sommes tenus néanmoins de les prendre comme base pour l'établissement de notre bilan.

C'est là le principal inconvénient d'une société comme la nôtre qui, dès son origine, a été orientée pour ainsi dire exclusivement vers les valeurs aurifères du Transvaal, valeurs qui, en raison du caractère spéculatif qu'elles ont conservé aux yeux du public, sont particulièrement sensibles à tous les événements de la politique européenne, comme aux crises politiques et économiques qui affectent périodiquement l'Afrique du Sud.

Aussi considérons-nous comme justifié le programme que nous nous sommes assigné, depuis deux ans environ, de faire sortir notre société, dans la mesure où les circonstances le permettront, de ce caractère exclusif de trust de valeurs aurifères du Rand, pour orienter son activité vers la création d'affaires nouvelles minières ou industrielles, dans les pays dont les richesses naturelles n'attendent que des capitaux pour être mises en valeur et où la rémunération de nos efforts proviendra, moins de la hausse des titres que des bénéfices laissés par l'exploitation de nos entreprises, comme des avantages spéciaux que nous y aurons à titre de fondateurs.

Ce programme a déjà reçu un commencement d'exécution ; nous avons, en effet, pendant l'exercice écoulé, constitué, avec des groupes puissants de Paris, de Londres et de Lisbonne, deux sociétés anglaises, l'Andrada Mines Limited et la Zambesiu Mining Development Limited.

#### [Andrada Mines Limited]

L'actif de la première de ces deux sociétés, au capital de £ 250.000, se compose, dans le territoire de la Compagnie de Mozambique, de gîtes aurifères filoniens et alluvionnaires, sur lesquels les travaux de recherches que nous avons poursuivis jusqu'ici ont donné les indications les plus favorables, et d'une batterie de 20 pilons toute installée, actionnée par une station hydro-électrique de 200 chevaux. Le traitement du quartz aurifère des filons, et principalement de l'un d'eux, commencera dès que nous aurons reconnu suffisamment de minerai pour alimenter d'une façon constante la batterie.

Quant aux alluvions, dont la teneur est particulièrement élevée, nous pensons que les dragues, à la commande desquelles il est procédé actuellement, pourront être mises en marche dans le deuxième semestre de 1913.

#### [Zambesia Mining Development Limited]

La Zambesia Mining Development Limited, constituée plus récemment au capital de £ 252.000, avec le concours des mêmes groupes, a pour objet d'utiliser les droits miniers que possède la Compagnie du Zambèze sur la totalité de son territoire et qui lui ont été transférés, pour mettre en valeur les ressources minérales de cette région.

#### [Mines de Huaron]



Enfin, au cours de l'exercice actuel, nous avons pris un intérêt d'origine dans une affaire de cuivre argentifère, au Pérou, sur laquelle les missions que nous avons envoyées nous ont fourni des données qui nous permettent de bien augurer de son avenir.

La crise de main-d'œuvre indigène au Transvaal, dont nous vous avons entretenus lors de notre dernière réunion, a été en s'aggravant pendant le second semestre de 1911.

Cette crise paraît en voie d'atténuation, et l'on a pu constater, pendant les premiers mois de 1912, que la main-d'œuvre venait en plus grande abondance ; nous espérons que cette augmentation, à laquelle viendra s'ajouter une utilisation de plus en plus rationnelle de la perforation mécanique dans les chantiers d'abattage, permettra aux mines du Rand d'arriver aux résultats envisagés, peut-être un peu prématurément, il y a quelques années.

Nous sommes toujours intéressés dans le Premier Transvaal Diamond. Cette mine, comme toutes les autres mines du Transvaal, a beaucoup souffert de la rareté de la main-d'œuvre, qui ne lui a pas encore permis d'utiliser ses belles installations avec toute leur capacité de production.

Malgré ces circonstances défavorables, les résultats de l'exploitation pendant le dernier exercice ont été satisfaisants, grâce à l'allure excellente du marché du diamant. L'avenir de cette entreprise se présente d'ailleurs sous un jour favorable, car la main-d'œuvre de plus en plus abondante et l'introduction de la perforation mécanique dans l'exploitation, vont permettre d'augmenter progressivement l'extraction, et de l'amener dans quelques mois au chiffre de la pleine production.

Pendant l'année 1911, nous avons garanti l'augmentation de capital de la Spassky, destinée à permettre à cette compagnie de s'assurer le contrôle des Atbasar Copperfields ; cette opération s'est déroulée à notre entière satisfaction.

Nous avons, comme par le passé, participé à diverses affaires minières ou autres, à Londres et à Paris.

Vous voyez figurer à notre bilan, sous la rubrique Avances à court terme, une somme de fr. 1.003.746 95. Ces avances, consenties à un taux avantageux, nous ont été intégralement remboursées depuis la clôture de l'exercice.

Les divers postes du bilan et du compte de profits et pertes ne nous paraissent pas exiger d'explications complémentaires en raison de leur simplicité.

Ainsi que vous le voyez, le solde créditeur de notre compte de profits et pertes, après amortissement total de la moins-value de notre portefeuille au 31 décembre 1911, est de fr. 23.395 88, que nous vous proposerons, dans l'une des résolutions qui vont vous être soumises, de reporter à nouveau.

Nous vous demanderons de donner *quitus* de leur gestion à MM. C. Pakeman et R. Littlejohn, dont les fonctions d'administrateur ont cessé le 28 avril 1911, pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 1911 à cette dernière date.

Nous avons le regret de porter à votre connaissance le décès survenu brusquement de M. A. Renaut, l'un de vos commissaires des comptes ; nous vous prions de vous associer au témoignage de sympathie émue que nous adressons à sa famille.

M. J. Henriquez a dû procéder seul à l'établissement du rapport des commissaires des comptes.

Vous voudrez bien désigner vos commissaires des comptes pour l'exercice 1912

En dernier lieu, nous vous prions de renouveler à vos administrateurs les autorisations prévues par l'article 40 de la loi de 1867, de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans des entreprises ou dans des marchés faits avec votre société.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

MESSIEURS,

Conformément aux résolutions de vos précédentes assemblées, j'ai procédé à la vérification des comptes et du bilan de votre société, sans le concours habituel de mon excellent collègue, M. Renaut, que la mort a ravi l'année dernière à l'affection des siens.

Voici le détail des chapitres du bilan et du compte de profits et pertes (fr. ) :

ACTIF	
En Caisse et en banque	882.365 07
Reports	2.043.633 60
Avances à court terme	1.003.746 95
Cette somme est rentrée depuis la clôture de l'exercice.	
Portefeuille titres	9.765.575 16
Comme précédemment, l'estimation de ces titres a été établie : pour ceux cotés, d'après les cours au 31 décembre 1911, et pour ceux non cotés, au prix coûtant ou au-dessous.	
Participations financières	1.081.427 30
Ce poste est en diminution de fr. 404.413 95 sur l'exercice précédent.	
Comptes débiteurs	276.092 51
Ces comptes représentent principalement les impôts fiscaux à récupérer.	
Compte d'ordre	724.266 94
La somme ci-contre correspond aux mouvements des titres et coupons à recevoir ou à livrer au moment de la clôture de l'exercice.	
Total	<u>15.777.107 53</u>
PASSIF	
Capital	13.500.000 00
Réserve légale	138.157 85
Ce poste s'est accru de fr. 35.350 70, prélèvement statutaire sur les bénéfices de 1910.	
Réserve spéciale	1.000.000 00
C'est le chiffre auquel ce poste s'établissait l'année dernière.	
Fonds de prévoyance	388.751 30
Ce fonds créé par l'assemblée générale du 10 mai 1910 a légèrement décru par rapport au précédent exercice.	
Coupons sur actions restant à payer	10.287 43

Cette somme se rapporte aux coupons 1, 2 et 3 dans les proportions suivantes:	
Coupon n° 1 :	1.631 85
Coupon n° 2 :	2.780 50
Coupon n° 3 :	5.875 08
Comptes créditeurs	716.515 07
Profits et pertes	23.395 88
Total	<u>15.777.107 53</u>

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux	116.967 97
en diminution de 33.032 03, sur l'exercice précédent.	
Au conseil d'administration pour jetons de présence	25.000 00
Allocations aux commissaires des comptes	2.000 00
Contributions, abonnement au timbre, etc.	30.405 91
au lieu de fr. 47.780 96 l'année dernière.	
Moins-value du portefeuille	1.144.105 19
le rapport du conseil en donne l'explication.	
Solde bénéficiaire	23.395 88
	<u>1.341.874 95</u>
CRÉDIT	
Intérêts et dividendes reçus	760.829 28
La diminution de ce poste par rapport au chiffre de l'année précédente provient, d'une part de moins-values dans les dividendes distribués par quelques mines, et, d'autre part, de la réalisation de certaines valeurs du portefeuille.	
Bénéfices sur titres et divers	581.045 67
Comparativement aux chiffres de l'exercice précédent, ce poste accuse une légère augmentation de 19.598 06.	
	<u>1.341.874 95</u>

Après avoir constaté la régularité des écritures et la concordance des comptes entre eux, je vous propose d'approuver le bilan et les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Le commissaire des comptes,  
J. HENRIQUEZ.

.....

## DISCUSSION

L'assemblée était présidée par M. Robellaz, président du conseil d'administration, assisté en qualité de scrutateurs de MM. les représentants de la Banque de l'union parisienne et de MM. Grumberg, Fleur et Cie.

18.379 actions étaient présentes ou représentées.

Un actionnaire. — Pourquoi ne donne-t-on pas, dans le rapport du conseil, le détail des actions qui composent le portefeuille de notre société ? La Rand Mines donne cependant cette composition.

Le président. — Cela ne se fait jamais. Je ne crois pas qu'on puisse citer un pareil exemple parmi les sociétés françaises, car cela présente beaucoup d'inconvénients.

Un autre actionnaire. — Je voudrais vous présenter quelques observations que j'ai pu faire avec le peu de documents que le conseil met à la disposition des actionnaires pour la vérification de leurs droits — c'est-à-dire du rapport de la commission des comptes que nous avons quelque temps avant la tenue de l'assemblée.

Avant toutes choses, je m'étonne que le conseil ne soit pas plus pressé de nous réunir et qu'il attende toujours jusqu'au mois de mai pour son assemblée. Je le prierai donc très humblement d'étudier cette question et de voir si, à l'avenir, il ne pourrait pas réunir les actionnaires dans les derniers jours de février, par exemple.

En effet, qu'est-ce que le travail que vous avez à faire pour dresser votre bilan ? Ce bilan se compose de cinquante ou soixante titres différents dont vous avez à chercher les prix sur les cotes du 31 décembre ; vous n'avez plus ensuite qu'à totaliser le montant des chiffres trouvés. Votre comptabilité étant toujours à jour, il faut tout au plus deux ou trois jours pour établir un pareil bilan.

Cette remarque faite, messieurs, je me permets de dire que vous n'avez pas dû être médiocrement étonnés comme moi en constatant cette énorme moins-value de votre portefeuille : 1.144.105 francs, après que, l'année précédente, vous aviez déjà constaté une moins-value de 554.778 francs, soit ensemble, en chiffres ronds, une moins-value de 1.700.000 francs, et cela sur un portefeuille de neuf à dix millions.

On se demande ce qu'ont bien pu penser les personnes qui ont composé votre portefeuille ? Qu'est-ce que nos administrateurs ont fait depuis deux ans ? Attendre la moins-value toujours et continuellement de votre actif.

Jusqu'alors j'avais pensé que gouverner — pardon ! je veux dire : administrer —, c'est prévoir ; à présent, je vois qu'administrer veut dire vivre et se laisser vivre, au jour le jour. Et je me demande quelle aurait été la moins-value de votre portefeuille sans la hausse de 3 liv. st. sur la Mine Premier ?

Messieurs, relisez le rapport de l'année dernière, et vous verrez que les résultats de cette année constituent la plus forte critique du rapport de l'année dernière. Tout l'optimisme de l'an dernier se trouve démenti par les résultats qui nous sont apportés aujourd'hui, et je crains bien que la façon d'opérer du conseil ne nous conduise, pour l'an prochain, à un résultat analogue à celui de cette année.

D'ailleurs, la Bourse, qui se trompe rarement dans ses appréciations, évalue votre titre à 220 francs, alors qu'intrinsèquement, la valeur de ce titre ressort à 273 fr. 70, et les titres en moyenne, ont monté depuis le 31 décembre, date de l'évaluation de votre portefeuille.

En somme, évaluer le portefeuille au cours du 31 décembre est une mauvaise méthode, et je vous prierai de rechercher si, pour se rapprocher un peu plus de la réalité, il ne vaudrait pas mieux faire l'évaluation du portefeuille au cours moyen des trois derniers mois de l'année.

Je vous serais également reconnaissant si vous vouliez bien étudier la question des frais généraux. Il faut absolument économiser. Vous habitez un local beaucoup trop luxueux, vous devriez déménager et vous contenter d'une habitation plus modeste.

Enfin, je demande au conseil d'examiner s'il n'y aurait pas avantage pour tout le monde à liquider complètement le portefeuille et à en faire le partage aux actionnaires, car, avec la méthode qui préside aux destinées de la société, nous nous étions petit à petit et nous allons inévitablement à la ruine totale et fatale.

Un actionnaire. — Nous voudrions être un peu rassurés sur la valeur du portefeuille. Il figure pour un chiffre colossal, et nous ignorons ce qu'il y a dedans. Alors qu'il y a des bénéfices considérables, vous ne donnez pas de dividende.

Le président. — Vous me paraissez ignorer que quinze jours avant la réunion de l'assemblée, le bilan et l'Inventaire sont à votre disposition.

L'actionnaire. — Si vous établissiez actuellement votre bilan, vous auriez une plus-value considérable.

Un actionnaire. — Ces messieurs du conseil connaissent la situation et en profitent pour jouer à la Bourse. (Exclamations.)

Le président. — Des réflexions de cette nature sont insultantes, tout simplement. Si vous n'avez pas confiance dans, votre conseil, vous n'avez qu'à le dire, il ne restera pas en fonctions.

Un administrateur. — La loi vous donne le droit, dans les quinze jours qui précèdent l'assemblée, de venir au siège de la Société et de prendre connaissance de l'inventaire détaillé.

Tous les livres vous sont ouverts. Pourquoi ne profitez-vous pas de ce droit ?

Un actionnaire. — Ne peut-on pas avoir le détail du portefeuille ?

L'administrateur. — Je vous demande pardon. L'inventaire comprend le portefeuille-titres. Ne l'avez-vous pas vu ?

Un des actionnaires. — Oui. On me l'a montré.

Un actionnaire. — Il serait plus simple de le faire figurer dans le rapport.

L'administrateur. — Non, parce qu'alors c'est un document qui circule, et il est de votre intérêt de le soustraire à la curiosité publique. Pourquoi voulez-vous qu'on donne des renseignements au public qui n'est pas un associé comme vous ?

L'actionnaire. — Si j'avais su que je pouvais en prendre connaissance, je serais venu.

L'administrateur. — Vous en avez le droit, et je suis convaincu que le président ne vous refusera pas d'en prendre connaissance après l'assemblée, si vous le désirez. D'ailleurs, si vous avez une question à poser au conseil, il est toujours à votre disposition pour vous donner les éclaircissements dont vous pouvez avoir besoin, mais il ne lui est pas possible d'empêcher la baisse des cours. Le portefeuille que vous critiquez a été composé d'une manière aussi judicieuse que possible.

Vous avez, je le répète, le droit de voir, jusqu'au dernier titre, ce que nous avons en portefeuille.

L'actionnaire. — J'en profiterai.

Un actionnaire. — Nous ne le pouvons plus maintenant ?

L'administrateur. — Mais si. M. le président ne vous refusera certainement pas cette possibilité, bien que la loi ne vous la donne que dans les quinze jours qui précèdent l'assemblée.

Le président. — Je réponds en ce qui concerne la composition du portefeuille, que le portefeuille est aussi bien composé que possible ; les cours ne dépendent pas de nous, mais nous considérons que la valeur intrinsèque des actions qui figurent au portefeuille est supérieure aux cours du jour, et voilà pourquoi nous ne liquidons pas. C'est la liquidation qui constituerait la mauvaise administration. Nous faisons les affaires à un point de vue objectif et non au point de vue du marché.

Un actionnaire. — Dans tous les cas, il y a eu plus d'un million de bénéfice réalisé dans le cours de l'exercice précédent.

Le président. — Nous expliquons, dans notre rapport, que nous ne pouvons pas faire autrement que de tenir compte de la baisse qui s'est produite sur nos valeurs ; cette baisse compense les bénéfices.

L'actionnaire. — Si tous les ans vous avez une baisse au moment où vous établissez voire bilan, nous ne toucherons jamais de dividende !

Un actionnaire. — C'est pourquoi j'ai demandé d'établir la valeur du portefeuille d'après le cours moyen des trois derniers mois. Si vous établissez votre bilan d'après le cours du dernier jour du mois, vous n'aurez rien de bien exact car on peut faire monter ou baisser ce jour-là en raison d'intérêts personnels.

Beaucoup de sociétés établissent la valeur du portefeuille d'après le cours moyen des trois derniers mois. Voyez la Dynamite Centrale. Je ne connais même pas de trusts de valeurs où le bilan soit établi d'après les cours du 31 décembre.

C'est bon pour les banques.

Le président. — Je ne crois pas que vous arriveriez ainsi à une valeur plus exacte du portefeuille. Cependant, je suis de votre avis que les cours au 31 décembre ne donnent pas la valeur du portefeuille, car le lendemain cette valeur est différente et la veille elle l'était aussi.

La baisse des cours des titres du Transvaal dépend de certains événements de politique générale sur lesquels nous ne pouvons rien. Cela tient d'autre part à une crise économique locale qui est passagère.

L'actionnaire. — Les affaires de mines d'or sont de mauvaises affaires.

Le président. — Nous ne discuterons pas la valeur des mines d'or ici. Certaines d'entre elles ont une valeur intrinsèque supérieure aux cours de Bourse. Nous vous expliquons dans notre rapport que nous orientons votre affaire vers d'autres affaires de mines, dans d'autres régions, dans d'autres pays. Mais nous ne pouvons pas liquider notre portefeuille.

Un actionnaire. — Il me semble qu'on pourrait bien donner quelque chose.

Le président. — C'est impossible.

Un actionnaire.— Pourquoi MM. Pakeman et Littlejohn se retirent-ils du conseil ?

Le président. — Nous avons jugé qu'il était inutile de conserver à ces Messieurs une place dans notre conseil du moment que leur groupe se retirait de notre affaire.

## RÉSOLUTIONS

### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, le rapport du commissaire des comptes entendu, approuve dans toutes ses parties le rapport du conseil d'administration dont il lui a été donné lecture, et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1911.

Elle décide de reporter à nouveau le solde créditeur du Compte de profits et pertes s'élevant à fr. 23.395 88.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge de leur gestion à MM. C. Pakeman et R. Littlejohn, dont le fonctions d'administrateur ont cessé le 28 avril 1911, pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 1911 à cette dernière date.

### TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale nomme MM. J. Henriquez et J. de Jessé-Charleval, commissaires des comptes pour l'exercice 1912, avec faculté pour chacun d'eux de procéder séparément en cas d'empêchement de son collègue pour quelque cause que ce soit.

L'allocation des commissaires est fixée à Fr. 1.000 pour chacun d'eux

### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne en tant que de besoin, et conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, l'autorisation aux membres du conseil d'administration de

prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans des entreprises ou dans des marchés faits avec la société ou pour son compte.

Toutes ces résolutions ont été adoptées.

---

PREMIER (TRANSVAAL) DIAMOND MINING C<sup>o</sup>  
LIMITED  
(INCORPORATED IN THE TRANSVAAL)  
(*Le Temps*, 29 décembre 1912)

Ordre du jour

2<sup>o</sup> Approbation de la nomination de M. F. Robellaz comme administrateur de la Compagnie, et confirmation des nominations de M. F. von Hessert. M. J. W. Philip et M. A. A. Auret. comme administrateurs, en remplacement de M. A. Langebrink, M. C. Jérôme et M. E. Brayshaw, démissionnaires ;

---

Association minière  
(*Le Journal des débats*, 17 avril 1913)

Les actionnaires de l'Association minière ont tenu leur assemblée générale hier 15 avril sous la présidence de M. Robellaz et ont approuvé les comptes de l'exercice 1912 qui font ressortir un bénéfice de 1.517.912 fr. Le dividende est fixé à 15 fr. pour les actions et à 3 fr. 75 pour les parts, il n'avait rien été repartit l'année dernière. M. [Henri] Bousquet, administrateur sortant, a été réélu.

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
(*La Cote, Le Temps*, 19 juin 1913)

M. Jacques Eger <sup>6</sup>, industriel, vient d'être nommé administrateur de l'Association minière.

---

Communications de l'Office national des valeurs mobilières  
ROBINSON GOLD, CROWN MINES  
(*Paris-Capital*, 26 février 1914)

L'Office national des valeurs mobilières avait été sollicité plusieurs fois et de divers côtés d'intervenir dans les questions concernant la Robinson Gold. Lorsqu'il s'est agi de la fusion proposée entre cette mine et la Crown Mines, le conseil général de l'Office National n'a pas cru devoir intervenir entre les actionnaires pour apprécier un projet sur lequel ils étaient appelés à se prononcer en assemblée générale. Aujourd'hui que cette proposition a été retirée, il a cru devoir persévérer dans son abstention.

---

<sup>6</sup> Jacques Eger (Varsovie, 1874-Cannes, 1926) : ingénieur, fondateur et administrateur délégué de la Cie générale de fourrures et pelleteries (Anciens Établissements N. Haendler et fils)(1910-1926), administrateur de la Banque continentale de Paris (1912-1914)... Voir note : [www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque\\_continentale\\_de\\_Paris.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque_continentale_de_Paris.pdf)



Les actionnaires paraissent répartis en deux groupes dont l'un suit le conseil démissionnaire, et l'autre la personnalité qui a mené la campagne contre le projet de fusion. Les uns et les autres pourront librement apporter leur vote à la prochaine assemblée générale dont les décisions prises à la majorité feront loi pour tous.

Dans ces derniers jours, il a été dit et répété par beaucoup de journaux que l'Association nationale des porteurs français de valeurs étrangères — depuis : Office national des valeurs mobilières —, avait fait **entrer M. Robellaz dans les conseils d'administration de la Robinson Gold et de la Crown Mines** avec le mandat de représenter les intérêts français. Cette affirmation est inexacte.

L'Association nationale n'a eu à s'occuper que de l'East Rand à la suite des difficultés qui avaient surgi. Ainsi qu'elle l'a déclaré dans sa communication du 15 mars 1972 :

« Les groupes français ont proposé la candidature de M. Robellaz, ingénieur des Mines, président de l'Association minière et administrateur de diverses compagnies minières, qui a étudié sur place les méthodes d'exploitation en usage au Transvaal ; de M. Renaud, ingénieur des Mines... enfin de M. Jourdan... La Commission n'avait pas d'objection à faire contre ces choix, inspirés par l'idée d'introduire ce dans le nouveau conseil des hommes présentant une compétence technique indiscutée ».

L'Association s'en est tenue là et si elle a connu l'entrée de M. Robellaz dans d'autres conseils, elle n'a pas eu à lui déléguer, en dehors de l'East Rand, un mandat de représentation qu'elle n'avait pas elle-même sollicité des intéressés. Toutefois, l'Association Nationale ne pouvait voir qu'avec satisfaction les divers groupes français qui s'occupent des mines d'or provoquer l'entrée dans plusieurs affaires du Rand d'une personnalité française, alors surtout qu'il s'agissait d'un ingénieur dont la notoriété et l'autorité technique ne sont contestées par personne.

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 1<sup>er</sup> mai 1914)

.....  
Le rapport passe en revue les diverses participations dans lesquelles la Compagnie est intéressée, et constate que les perspectives de la Compagnie des mines de Huaron sont satisfaisantes. Il sera procédé le plus rapidement possible aux installations destinées à la mise en valeur de ses gîtes cupro-argentifères.

Par contre, la Zambesia Mining Development, après avoir consacré pendant toute l'année dernière son activité à développer son programme d'exploration, est sur le point de renoncer à poursuivre le plan qu'elle s'était tracé, les résultats donnés par l'examen des gîtes minéraux du Zambèze ayant été dans l'ensemble négatifs. En particulier, en ce qui concerne le filon Braganza, il n'a pas, jusqu'à présent, été possible d'avoir aucune précision quant à son allure en profondeur, des venues d'eau importantes ayant arrêté les travaux, mais les indices recueillis jusqu'ici ne sont pas très favorables.

La Premier Transvaal Diamond a donné pendant son dernier exercice des résultats particulièrement satisfaisants. Elle a distribué, en effet, un dividende de 750 %, c'est-à-dire 18 s/9 à ses actions deferred, et a continué comme par le passé le service d'un dividende de 250 %, c'est-à-dire 12 s 6 à ses actions preferred. Malheureusement le marché du diamant a été affecté vers le milieu de l'année dernière par l'élévation des droits d'entrée sur les pierres précieuses en Amérique, et récemment par les événements survenus entre le Mexique et les États-Unis.

Enfin, la société a également prêté son concours à l'augmentation du capital de The Spassky Copper Mine Ltd. Cette opération avait pour but l'absorption définitive de The Atbasar Copperfields Ltd par Spassky Copper Mine Ltd. Cette affaire continue à donner satisfaction, tant par sa situation actuelle que par ses perspectives d'avenir dans

lesquelles il faut faire entrer en ligne de compte l'exploitation prochaine des gîtes cuprifères d'Atbasar, et ensuite celle des gîtes immenses de charbon de Karagandy. Ajoutons que la ligne de chemin de fer qui doit doubler le Transsibérien au sud en réunissant Orsk à Semipalatinsk est à la veille d'être concédée et la construction de cette ligne permettra la mise en valeur des richesses considérables constituées par le bassin carbonifère de Karagandy.

Quant aux mines d'or du Rand, cette industrie a vu, au cours de l'année 1913, son développement entravé gravement par une grève d'ouvriers blancs dont les conséquences ont été funestes au maintien et au recrutement de la main-d'œuvre indigène. Les progrès faits au sujet de l'utilisation des procédés de perforation mécanique dans les chantiers d'abattage, bien que sensibles, n'ont pas permis cette année encore de remplacer dans une large mesure la main-d'œuvre par les machines.

\*  
\*  
\*

Au cours de la discussion qui a suivi la lecture des rapports, un actionnaire a demandé qu'il soit constitué par la Compagnie, à l'exemple des sociétés métallurgiques, un fonds de réserve pour fluctuations des cours du portefeuille, les réserves n'étant pas actuellement assez riches pour permettre la stabilisation du dividende. Répondant à une question, le président a déclaré, en outre, que le bénéfice sur l'émission nouvelle des actions Spassky ne figurait que pour une partie au compte de l'exercice 1913, et qu'une partie des bénéfices de cette opération viendrait au compte de l'exercice 1914. Ajoutons qu'il a été reproché au conseil de n'avoir pas liquidé à des prix suffisamment rémunérateurs le portefeuille que la société possède en East Rand, au moment de la publication du rapport défavorable de cette société dont M. Robellaz, président de l'Association Minière, est également administrateur.

Rappelons, d'ailleurs, que dans une note précédente, nous avons fait diverses réserves sur les différents points qui ont fourni, à l'assemblée, matière à discussion.

Après approbation des comptes et vote du dividende proposé par le conseil, l'assemblée procède à la réélection de M. Sigmund Neumann, membre du conseil sortant. Elle ratifie également la nomination, faite en cours d'exercice, de M. Jacques Eger en qualité d'administrateur.

---

#### ASSOCIATION MINIÈRE

(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> mai 1914)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue cet après-midi sous la présidence de M. Robellaz, président du conseil d'administration, assisté de MM. Barbé (Union Parisienne) et Bousquet, scrutateurs.

Lecture est donnée des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes ; nous en publierons le texte dans un prochain numéro.

#### LA DISCUSSION

Un actionnaire demande au conseil de profiter de l'écart qui existe entre les cours de Bourse et la valeur intrinsèque des actions pour racheter un certain nombre de titres.

M. le président répond que pour qu'une telle opération soit possible, il faudrait qu'une assemblée extraordinaire indiquât le nombre d'actions à racheter et le prix du rachat.

Un autre actionnaire fait observer qu'il y aurait intérêt à changer la présentation du compte de profits et pertes en parant aux fluctuations du portefeuille à l'aide d'une réserve analogue à celle qui existe dans diverses sociétés métallurgiques qui emploient des métaux. Cela éviterait certaines interprétations défavorables comme cela s'est produit cette année-ci, en dépit de l'existence du fonds de prévoyance spécialement affecté à l'égalisation des dividendes.

#### LES RESOLUTIONS

Les diverses propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité, savoir :

- 1° Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 1913 ;
  - 2° Fixation du dividende à 12 fr. 50 par action (soit net 12 fr. par action nominative et 11 fr. 375 par action au porteur) ;
  - 3° Réélection de M. Neumann, administrateur sortant, et ratification de la nomination provisoire de M. Jacques Eger ;
  - 4° Nomination de MM. Henriquez et de Jessé-Charleval, commissaires des comptes ;
  - 5° Autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.
- 

#### ASSOCIATION MINIÈRE

(Cote de la Bourse et de la banque, 30 juin 1915)

Dans leur assemblée d'hier, les actionnaires de l'Association minière ont approuvé les comptes de l'exercice 1914 qui font ressortir une perte de 1.484.522 93, laquelle a été amortie partiellement par un prélèvement sur la réserve spéciale s'élevant à 1 million, le solde étant laissé au débit du compte de Profits et Pertes. La moins-value du portefeuille atteint 1.815.057 francs 65 et les bénéfices réalisés sur les participations financières sont en diminution de 931.366 fr. par rapport à ceux de l'exercice antérieur.

M. Ch. Poirson a été réélu administrateur.

---

#### ASSOCIATION MINIÈRE

Assemblée générale ordinaire du 3 juillet 1916.

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juillet 1916)

[pâte, nb corr.]

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 3 juillet, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Robellaz, président du conseil d'administration, assisté de M. Barbé (Banque de l'Union Parisienne) et Paul Mayer, scrutateurs et de M. Lainé, secrétaire.

39.632 actions étaient présentes ou représentées.

Voici le texte des rapports dont il a été donné lecture :

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 36 des statuts, nous venons vous présenter les résultats de l'exercice 1915 et soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes établis au 31 décembre dernier.

Notre exercice s'est forcément ressenti des circonstances exceptionnelles et défavorables créées par la guerre et sous l'influence desquelles il s'est tout entier déroulé. Cependant, les résultats que nous avons à enregistrer sont en amélioration sensible sur ceux de 1914, puisque le solde débiteur de notre compte de profits et pertes, qui était de 484.522 fr. 93 au 1<sup>er</sup> janvier 1915, s'est réduit en fin d'exercice à 50.815 francs.

Notre portefeuille n'a subi qu'une moins-value de 53.103 fr. 26, mais les intérêts et dividendes perçus pendant l'exercice écoulé sont en diminution de 218.933 fr. 45 par rapport à ceux de l'exercice précédent, cette diminution provenant surtout de la suppression des dividendes de la Mine Premier et de la réduction de quelques-uns des dividendes distribués par les mines d'or.

Nous tenons à vous signaler que la valeur du portefeuille pour les titres anglais et sud-africains a été calculée en attribuant à la livre sterling un cours de 25 fr. 25 ; si, selon la pratique habituelle de notre société, nous avions pris la livre au cours du 31 décembre, soit 27 fr. 75, notre portefeuille figurerait au bilan avec une plus-value de 481.549 fr. 98. Il nous a paru, cependant, que nous ne devions pas adopter dans nos calculs le change de 27 fr. 75. parce que ce change est la traduction de circonstances exceptionnelles et transitoires et que la valeur à laquelle il conduirait pour notre portefeuille pourrait être taxée d'artificielle.

Malgré la légère moins-value subie par notre portefeuille, vous constaterez que ce dernier figure à notre bilan pour une somme totale plus importante que lors de la clôture de l'exercice précédent ; cette augmentation est due à l'achat, auquel nous avons procédé, de Fonds d'État Français : nous avons pensé qu'en remplissant ainsi un devoir patriotique, nous faisons en même temps un emploi des plus judicieux d'une partie de nos disponibilités.

En attendant la fin de la tourmente qui bouleverse l'Europe, et afin de mieux préparer l'avenir, nous avons estimé que la meilleure politique à suivre pour notre société était de continuer à augmenter le plus possible ses ressources liquides. Aussi avons-nous saisi l'occasion de quelques rares cours avantageux pour réaliser quelques-unes de nos valeurs du Rand.

Nous allons vous donner maintenant quelques détails sur les diverses affaires dans lesquelles nous sommes intéressés.

Les Mines d'or du Rand ont subi comme beaucoup d'autres industries l'effet de la guerre. Cet effet s'est traduit, en ce qui les concerne, par des taxes nouvelles, par des frets et des taux d'assurances très élevés, par une augmentation très sensible du prix des fournitures nécessaires à la marche des exploitations. Malgré la grande abondance de la main-d'œuvre, due en partie à la fermeture des mines de diamant, ayant permis à beaucoup de mines d'augmenter le chiffre de leur extraction, ces diverses circonstances défavorables n'ont eu qu'une répercussion modérée sur le prix du revient de la plupart des mines, dont quelques-unes même sont arrivées à abaisser leurs frais d'exploitation. Aussi, dans son ensemble, la marche aurifère de l'industrie aurifère du Transvaal pendant 1915 a-t-elle été satisfaisante ; la production de l'or a atteint 38.627.461 liv. st. contre 35.656.814 liv. st. en 1914, les bénéfices totaux d'exploitation ont été de 12.333.300 contre 12.080.900 en 1914, mais les dividendes distribués ne se sont élevés qu'à 7.822.943 liv. st. contre 8.404.060 liv. st. en 1914 ; enfin, le nombre d'indigènes employés aux mines d'or, qui était de 172.331 en janvier 1915, était de 209.438 à la fin de l'année.

La Premier Transvaal Diamond, dans laquelle nous avons toujours le même intérêt, est restée fermée toute l'année et n'a, par suite, distribué aucun dividendes. Vers la fin de l'exercice, cette Compagnie s'est préoccupée de reprendre le traitement des vieux tailings accumulés à la mine, afin de couvrir par les recettes provenant de ce deuxième traitement les frais d'entretien et certains frais généraux.

L'Andrana Mines a poursuivi son exploitation en 1915 au milieu des difficultés considérables, résultant du manque de personnel technique, de la difficulté en raison de la guerre, d'obtenir les pièces de rechange nécessaires, et enfin de la réduction de la force motrice par suite d'une période de sécheresse extraordinaire. L'exploitation a réalisé pourtant des bénéfices, mais ces bénéfices ont été sensiblement inférieurs à ce qu'ils auraient pu être si les conditions de marche avaient été normales.

La Compagnie des Mines de Huaron a continué ses travaux d'installation et passé commande de son usine de fusion. Si les fournisseurs livrent la matériel de cette usine à l'époque promise, les opérations de fusion pourront commencer dès le début de 1917 ; il est malheureusement probable que, du fait de la guerre, les livraisons subiront des retards, et ce n'est probablement pas avant mars ou avril 1917 que la marche de l'usine sera inaugurée.

La Spassky Copper Mine Ltd a eu également son exploitation très affectée par la guerre qui a empêché son nouveau matériel d'arriver sur place, ainsi que d'ailleurs certaines fournitures nécessaires à la marche de son atelier de concentration. On espère pourtant que vers le milieu de 1916, la Compagnie se trouvera de nouveau dans des conditions d'exploitation normales.

Tel est, Messieurs, rapidement résumé, l'exposé de la situation des principales affaires dans lesquelles nous sommes intéressés.

En ce qui concerne le bilan, vos commissaires des comptes vous donneront toutes les explications nécessaires sur les divers postes qui le composent.

Nous appellerons simplement votre attention sur le chiffre important de nos disponibilités à l'actif, et l'absence à peu près complète d'exigibilités au passif. Fidèles à la politique que nous vous exposons dans notre dernière assemblée, et que nous rappelons ci-dessus, nous nous sommes appliqués à maintenir et à accroître dans la mesure du possible la liquidité de notre actif, persuadés que, dans les circonstances que nous traversons, il est de l'intérêt de notre Société d'éviter les engagements à long terme.

Avant de terminer ce rapport, nous tenons à adresser en notre nom et au vôtre, l'expression de notre sympathie aux membres de notre personnel mobilisé qui combattent vaillamment dans les rangs de notre armée. Nous avons aussi à remplir un devoir plus douloureux, celui de témoigner devant vous les sentiments de profonde douleur que nous inspire la perte de notre dévoué secrétaire. M. Étienne Mellon, tombé glorieusement face à l'ennemi, le 6 octobre 1915. Vous vous associerez certainement à nous dans l'expression de ces sentiments.

Conformément aux termes de l'article 21 des statuts, vous aurez à procéder à la nomination d'un administrateur, en remplacement de M. Bergson, dont le mandat est expiré. Nous vous rappelons que les administrateurs sortants sont rééligibles.

Après la clôture de l'exercice, nous avons reçu la démission de M. Jacques Eger, que nous avons enregistrée avec regret. Nous vous proposons, en son remplacement, M. Léon Pissard, directeur général honoraire de la Dette Publique Ottomane, et président de l'Union industrielle de Paris, dont l'expérience et les relations financières apporteront à notre société un utile concours.

Vous aurez ensuite à désigner vos commissaires des comptes pour l'exercice 1916, et à fixer leur rémunération.

Enfin, nous vous demanderons de renouveler à vos administrateurs les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans des entreprises ou dans les marchés faits avec votre Société.

Un nombre important d'actionnaires nous ayant fait remarquer la convenance qui pouvait y avoir pour notre Société à augmenter le nombre de ses administrateurs. fixé limitativement par les présents statuts au chiffre de six, nous avons reconnu le bienfondé de cette observation.

Conséquemment, nous venons de vous convoquer en assemblée générale extraordinaire, pour le 24 juillet, aux fins de modifier les articles 19, 21 et 23 des statuts.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler dans votre assemblée générale du 29 juin 1915.

Nous avons procédé à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre dernier et nous avons constaté leur parfaite concordance avec les différents postes du compte de profits et pertes qui vous sont soumis.

À l'actif, les valeurs composant votre portefeuille-titres qui ont été l'objet de transactions en Bourse ont été évaluées sur la base des cours les plus rapprochés du 31 décembre. Celles qui n'ont été l'objet d'aucune transaction depuis la clôture du précédent bilan ont été évaluées d'après l'estimation de vos administrateurs.

Il a été procédé de même pour les participations financières. Celles-ci se montent à 1.573.184 fr. 30 contre 1.710.438 fr. 10 précédemment.

Les reports qui figuraient dans le dernier bilan pour 4 224.835 fr. 20 ont été ramenés cette année à 3.287.377 fr. 80. Il en résulte que le poste « Caisse et Banque », qui était au 31 décembre 1914 de 425.000 francs 75, s'élève en 1915 à 1.525.24 fr. 34.

Les autres postes de l'actif du bilan accusent des changements peu importants comparativement au bilan précédent.

Au passif, nous retrouvons les mêmes chiffres que l'année dernière, à l'exception de la réserve spéciale qui a été appliquée à l'amortissement du solde débiteur du compte de profits et pertes, en vertu de la résolution que vous avez votée dans votre assemblée du 29 juin.

Le compte de profits et pertes s'établit ainsi (fr.) :

DÉBIT	
Solde débiteur de l'exercice 1914	484.522 93.
Frais généraux	76.616 15
(au lieu de 89.234 fr. 85 précédemment).	
Jetons de présence du conseil	25.000 00
Allocation aux commissaires	2.000 00
Contributions, droits de timbre	16.364 66
(sans changement par rapport à l'année dernière.)	
Moins-value du portefeuille	53.103 26
(au lieu de 1.815.057 fr. 65 en 1914).	
Moins-value sur participations financières	37.099 20
(contre 292.858 fr. 80 au précédent bilan)	
	<u>694.706 20</u>

CRÉDIT	
Intérêts et dividendes	518.560 82
(en diminution de 218.953 fr. 45 par rapport au bilan de l'année dernière.)	
Différence de change	94.589 12
(tandis que, dans le précédent bilan, ce poste avait donné lieu à une perte de 10 971 fr. 43 )	
Bénéfice sur ventes et divers	30.740 94
Solde débiteur	50.815 32
	<u>694.706 20</u>

Nous concluons en vous proposant. Messieurs, d'adopter le bilan et le compte de profits et pertes qui vous sont présentés par votre conseil d'administration.

Les commissaires des comptes,  
J. DE JESSÉ, M. J. HENRIQUEZ.

.....  
\_\_\_\_\_

#### ASSOCIATION MINIÈRE

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juillet 1916)

Une assemblée extraordinaire qui a eu lieu hier a approuvé une modification des statuts en vertu de laquelle le nombre des administrateurs est porté de 6 à 9. Les nouveaux administrateurs sont M. Paul Mayer Georges Tanquerey et Joseph Courcelle<sup>7</sup>.

\_\_\_\_\_

#### ASSOCIATION MINIÈRE

(*Le Journal des finances*, 2 juin 1917)

Le dividende qui sera proposé à la prochaine assemblée sera de 12 francs 50 par action, soit 5 %. L'exercice 1916 se solde par un bénéfice net de 890.263 fr. contre 433.708 fr. pour 1915. Ce bénéfice sera employé d'abord à amortir la perte de 50.815 fr. qui subsistait, au précédent bilan, ensuite à effectuer la répartition ci-dessus. Le bilan au 31 décembre dernier fait ressortir une augmentation du portefeuille-titres, qui est porté pour 8 millions 477.203 fr. contre 6.560.495 fr.

\_\_\_\_\_

#### INFORMATIONS FINANCIÈRES

(*Le Journal des débats*, 13 juin 1917)

Association minière. – L'assemble des actionnaires a fixe le dividende à 12 fr. 50 par action.

\_\_\_\_\_

<sup>7</sup> Joseph Courcelle (et non *Courcelles*)(1866-1938) : inspecteur des finances entré en 1904 à la Banque de l'Union parisienne qu'il représente au conseil d'une quinzaine de sociétés et comme président des Tramways et éclairage électriques de Shanghai. Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Tramways\\_eclairage\\_electriques\\_Shanghai.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Tramways_eclairage_electriques_Shanghai.pdf)



---

## 1917 : PARTICIPATION À LA CRÉATION DE MINÉRAIS ET MÉTAUX

---

### 1919 (juin) : PARTICIPATION À LA CRÉATION DE LA COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE L'INDOCHINE [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Minemet-Indochine.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Minemet-Indochine.pdf)

---

#### Association minière (*La Journée industrielle*, 25 juin 1919)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue hier sous la présidence de M. Robellaz, président du conseil d'administration.

Les résultats obtenus font ressortir un bénéfice de 1.000.754 fr., en augmentation de 235.758 fr. sur celui de l'an dernier. Cette augmentation est due principalement à des achats de valeurs, effectués en cours d'exercice et à la vente de ces valeurs à des prix avantageux, car les intérêts et dividendes encaissés en 1918 sont inférieurs à ceux de 1917 et, d'autre part, la plus-value du portefeuille est sensiblement moindre que celle enregistrée à la fin du dernier exercice.

Le rapport passe en revue les différentes sociétés, dans lesquelles l'Association minière a des intérêts : les Mines d'or du Rand, le Premier Transvaal Diamond, l'Andrada Mines Ltd, la Cie des Mines de Huaron, la Spassky Copper Mine Limited et la Société Nationale de Matériel agricole.

Le compte de profits et pertes présente un solde de 1.090.754 fr.

Le conseil propose de fixer le dividende brut à 15 fr. par action et à 9 fr. 112 par part bénéficiaire, payable à partir du 25 juin prochain.

À l'unanimité, l'assemblée a approuvé cette répartition. Elle a nommé MM. Vincent et Julhiet, administrateurs.

---

### 1919 (septembre) : PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MINES DU MAROC [www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Francaise\\_Mines\\_Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Francaise_Mines_Maroc.pdf)

---

#### Association minière (*La Journée industrielle*, 25 juin 1920)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Robellaz.

Au cours de l'exercice 1919, la Société a consacré une activité incessante à l'étude d'affaires de toutes natures, mais principalement industrielles. Elle a créé, ou contribué à créer un grand nombre de sociétés d'études minières ou métallurgiques en France, en Espagne, au Maroc, en Algérie, en Orient et Extrême-Orient, etc., et se rapportant à une très grande variété de métaux : cuivre, argent, zinc, plomb, étain. Ces entreprises ont un caractère nécessairement aléatoire, comme tout ce qui touche au domaine des

gîtes minéraux, mais en cas de succès, elles sont susceptibles de rémunérer très largement les capitaux engagés.

Le rapport passe ensuite en revue la situation. des différentes entreprises dans lesquelles la société a des intérêts : les Mines d'or du Rand, la Premier Transvaal Diamond, l'Antrade Mines. Ltd., la Compagnie des Mines de Huaron. la Spassky Copper Mine, Ltd., la Société Nationale de Matériel Agricole.

Le solde créditeur du compte de profits et pertes s'est élevé à 1.100.612 fr.

À l'unanimité, l'assemblée a décidé de fixer le dividende de l'exercice à 20 fr. par action, payable à partir du 25 juin, sous déduction des impôts. Elle a réélu M. Poirson, administrateur sortant.

---

Association minière  
(*Paris-Capital*, juillet 1921)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'Association minière a eu lieu le 27 juin.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1920, faisant ressortir un bénéfice net de 1.112.378 fr. 02, permettant de répartir un dividende de 20 fr. par action, soit 18. francs net par action nominative et 10 fr. 70 au porteur. Une somme de 75.212 fr. 80 a été reportée à nouveau.

MM. Robellaz et Julhiet, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

1920 (nov.) : CRÉATION DES MINES DE BOUDJOU DOUN (Algérie)  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines\\_de\\_Boudjoudoun.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_de_Boudjoudoun.pdf)

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
(*Le Journal des finances*, 7 juillet 1922)

L'assemblée du 26 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1921. Le comptes de profits et pertes présente un solde créditeur de 10.258 fr. 33, auquel s'ajoute le solde reporté de l'exercice précédent de 75.212 fr. 50, soit un total disponible de 85.771 fr. 13. Après prélèvement de la réserve légale, le solde, soit 85.771 francs 21, a été reporté à nouveau.

---

CENTRAL MINING  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Central\\_Mining.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Central_Mining.pdf)  
ET  
ASSOCIATION MINIÈRE  
(*Le Journal des finances*, 16 juin 1922)

Ayant également pour objet primitif de s'intéresser aux mines d'or sud-africaines, la Central Mining et l'Association minière ont également évolué par la suite tandis que la Rand Mines, troisième de la famille des vieux trusts sud-africains connus de l'épargne française, restait plus obstinément attachée à l'Afrique du Sud.

Le portefeuille de la Central Mining s'élevait à la fin de 1920 à £ 5.732.000, dans lequel les mines d'or et de diamant africaines représentaient £ 3.000.000, ce qui était une proportion importante ; cependant les participations dans les mines de houille, de pétrole représentaient déjà près de £ 1.000.000, marquant nettement l'évolution de la société d'après les déclarations contenues dans le rapport qui vient de paraître, les intérêts de la société n'ont pas varié en 1921 ; du reste l'évaluation du portefeuille, fixée à £ 5.736.000, ne présente qu'un écart insignifiant : le bénéfice de £ 314.000 représente par rapport à ce portefeuille un rendement de moins de 5 1/2 % ce qui n'est pas spécialement brillant, et par rapport au capital du trust, qui est de £ 3.100.000, un revenu d'un peu plus de 9 % ; du reste pour payer le dividende de 12 sh. par action, il faut prélever cette année £ 10.000 sur le report précédent.

Les résultats de l'Association minière sont beaucoup moins satisfaisants encore ; le bénéfice net s'est élevé, pour 1921, au chiffre insignifiant de 10.259 francs et ainsi le rendement du portefeuille apparaîtrait absolument nul si l'on ne savait qu'il a effectivement produit 822.773 francs en intérêts et dividendes ; comme il est évalué en dernier à 10.592.000 francs — chiffre à peu près égal à celui de fin 1920 : 10.302.000 francs — son rendement ressort à environ 8 % ; il est vrai qu'il a fallu lui faire subir une dépréciation de 685.000 francs — incluse dans les frais généraux — tandis que les bénéfices sur participations ou vente de titres (chapitre dont on peut présumer qu'il se rapporte aux opérations boursières effectuées par la société), tombaient à 142.382 fr. contre 1.445.000 francs en 1920, conséquence du marasme de la Bourse en 1920.

Voici, finalement, comment se comparent les résultats des deux trusts depuis 1914.

	Association minière		Central Mining	
	Bénéfices	Divid.	Bénéfices	Divid.
	En francs		£	Sh.
1912	1.494.000	15 00	319.935	12 00
1913	379.000	12 50	417.393	—
1914	1.485.000	—	200.797	6 00
1915	51.000	—	395.028	—
1916	81.5000	12 50	366.392	8 00
1917	765.000	12 50	349.000	8 00
1918	1.000.750	15 00	397.073	10 00
1919	1.100.600	20 00	809.846	18 00
1920	1.112.880	20 00	890.283	12 00
1921	10.259	—	314.356	12 00

Au cours de ces dix années, les actionnaires de la Central Mining ont été certes sensiblement plus avantagés que ceux de l'Association minière, indépendamment même du bénéfice de change qu'ils enregistrent depuis 1918 grâce à la hausse de la livre sterling ; il n'y a pas beaucoup d'apparence que cette situation se modifie dans l'avenir. L'Association paraît condamnée, à moins d'une transformation imprévue, à une existence assez obscure ; son meilleur atout paraît, pour le moment, la société de Huaron ; en revanche, la Central Mining possède d'importantes participations pétrolifères dont le rendement est encore nul mais qui peuvent lui réserver d'heureuses

surprises, compensant les déceptions qu'elle éprouvera certainement sur une partie de son portefeuille aurifère sud-africain.

La Bourse semble d'ailleurs partager cette opinion : la Central Mining cote 368 et l'Association 155 ; en principe, si la reprise devait s'accroître, elles restent au plus bas de leur dépréciation.

---

Association minière  
(*La Journée industrielle*, 22 juin 1922)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée ordinaire hier, sous la présidence de M. Robellaz, président du conseil d'administration.

Ils ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1921, dont le compte de profits et pertes présente un solde créditeur de 10.258 fr.33 auquel vient s'ajouter le solde reporté de l'exercice précédent de 75.212 fr. 80, ce qui laisse un total disponible de 85.771 fr. 13. Après prélèvement de la réserve légale, le solde, soit 85.771 fr. 21, a été reporté à nouveau.

MM. P. Mayer et G. Tanqueray ont été élus administrateurs pour six ans.

L'année 1921 n'a apporté aucune amélioration à la crise industrielle et commerciale signalée l'an dernier ; au contraire, elle l'a vue s'aggraver. La société a examiné, pendant l'année, diverses affaires qui n'ont pas présenté un intérêt suffisant pour que des capitaux y soient engagés. Ses ressources liquides ont, d'ailleurs, été touchées par les appels de fonds importants auxquels ont procédé les sociétés dont l'association est actionnaire ; cette dernière a, d'autre part, dû venir en aide à certaines de ses filiales.

Le rapport donne ensuite quelques renseignements généraux sur les industries et affaires dans lesquelles la société est intéressée : Mines d'Or du Rand ; Premier Transvaal Diamond ; Andrada Mines Limited : Compagnie des Mines de Huaron ; Société des Mines de Boudjoudoun ; Spassky Cooper Mine Ltd ; Société Nationale de Matériel Agricole ; le Pétrole.

---

Central Mining et Association minière  
(*Le Journal des finances*, 17 novembre 1922)

Au mois de juin, nous avons attiré l'attention sur ces deux titres ; l'action Central Mining cotait alors 368 ; elle vaut aujourd'hui 636 ; l'action Association minière se traitait à 155, elle cote 270. En comparant la situation des deux entreprises, nous montrions que les actionnaires de la première de ces deux sociétés avaient toujours été plus favorisés que ceux de la seconde, indépendamment même du bénéfice que les porteurs de Central Mining trouvent dans la hausse de la livre sterling, il semble toutefois qu'après la vive avance des cours en Bourse, due, justement, pour le trust anglais, à la tension des changes, il ne soit pas sans intérêt — à moins que l'on soit personnellement convaincu d'une nouvelle dépréciation du franc — de réaliser en procédant à un arbitrage, et d'affecter le produit de cette réalisation à l'achat d'actions Association minière. Cette affaire, certes, présente moins de perspectives spéculatives que la précédente, moins de possibilités de surprises ; mais il n'est pas interdit, de penser que ces possibilités sont maintenant sursescomptées, surtout si le change retrouvait son équilibre. D'autre part on considère, assez généralement, que pour 1922, l'Association va pouvoir rouvrir l'ère des dividendes, et même qu'il n'est pas impossible qu'elle distribue une vingtaine de francs comme pour 1920 et 1919.

Or on constate que la réalisation d'une action Central Mining permet d'acheter 2 1/3 à peu près d'actions Association minière ou, pour simplifier la comparaison, que la vente de 3 de l'une à 636 francs permet, d'acheter 7 de l'autre avec un léger boni.

---

Société Minerais et métaux  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> juillet 1923)

L'assemblée générale a nommé administrateurs MM. ... F[ernand] Robellaz...

---

Qui êtes-vous ? 1924  
BOUSQUET (Henri).  
33, rue Cambon.

Vice-président de la Société centrale des Banques de province ; administrateur de la Société des Automobiles Brasier ; administrateur de la Société industrielle d'Énergie électrique ; administrateur de la Compagnie française des Câbles télégraphiques\* ; administrateur de la Compagnie d'Électricité de Varsovie ; administrateur du Crédit mobilier français ; administrateur de la Banque russo-asiatique ; administrateur de la Banque franco-japonaise ; administrateur de la Banque nationale de crédit [BNC] ; administrateur de la Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI] ; administrateur de l'Association minière.

ROBELLAZ (Fernand)[1858-1934], ingénieur des Mines [Major de l'École des mines de Paris. ]

45, rue Émile-Menier, T. : Passy 24-92 ; et château de la Grifferaie, à Échemiré, par Baugé (Maine-et-Loire).

[Chargé d'une mission officielle au Transvaal (1895). Convainc le groupe Mirabaud d'investir dans les mines de cuivre de Bor, Serbie, dont il sera vice-président (1904-1934). Administrateur de la Cie d'études et d'entreprises coloniales (1906). Porté au printemps 1909, par la Banque de l'Union parisienne et le groupe Mirabaud, à la présidence de l'Association minière : administrateur de la Spassky Copper Mine en Sibérie, de l'East Rand et autres compagnies minières sud-africaines, de sociétés d'études au Canada (1911) et en Amérique du Sud (1912), co-fondateur des Mines de Huaron, au Pérou (1912), co-fondateur (1917), puis administrateur (1923) de Minerais et métaux (1917), administrateur de Minerais et métaux-Indochine, de la Société française des mines du Maroc et des Mines de Boudjoudoun, Algérie (1919), de la Compagnie des mines de Ouasta et de Mesloula, de la Société des combustibles purifiés (Procédés Trent), filiale française d'un carbochimiste américain (1921), de la Compagnie des produits chimiques et mines d'Alsace, président de l'Omnium international des pétroles (très impliqué en Roumanie jusqu'à son absorption en 1938 par la Steaua française), de la Société française du Bazina, Tunisie (1923), de la Minière du Triunfo au Mexique (1924), de la Cie générale de géophysique (CGG)(1931), président des Mines d'or de Litcho en Thaïlande (1934), etc. ]

Président du conseil d'administration de l'Association minière, de la Compagnie des Mines de Huaron, de l'Omnium international des pétroles ; vice-président du conseil d'administration de la Compagnie des mines de Bor, de la Compagnie française d'études et d'entreprises coloniales ; administrateur de la Société des mines de Boudjoudoun, de la Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloula, etc.

Marié à M<sup>lle</sup> Estanove [† 1932]. [Un fils : Pierre, administrateur des Grands Travaux électriques († août 1927). Deux filles mariées à Robert Gastambide, administrateur lui aussi des Grands Travaux électriques, et à Pierre Schuh. Une troisième : Lucille. ]

---

Association minière  
(*Le Journal des débats*, 14 juin 1924)

Les renseignements mis actuellement en circulation concordent pour faire prévoir une augmentation appréciable du dividende de l'Association minière dont la situation s'est en effet, améliorée pendant ces derniers temps dans des conditions beaucoup plus étendues qu'il n'était permis de le prévoir primitivement. L'entreprise bénéficie d'une part de la prospérité actuelle de l'industrie minière sud-africaine due en grande partie à la prime de l'or ; d'autre part, les participations qu'elle a su prendre dans les entreprises comme la Premier Diamond, Huaron, Spassky, Andrada Mines, les Mines de Boudjoudoun, la Huta-Bankowa, l'Union européenne [UEIF], etc., se révèlent assez heureuses.

D'après le bilan du 31 décembre 1922, l'excédent de l'actif liquide et des comptes débiteurs sur les dettes était de 3.802.000 fr. La société possédait, en outre, un portefeuille dont la valeur calculée avec une grande prudence (par exemple en estimant les titres anglais sur la base de 25,25 par livre sterling) était de 11 millions 155.000 fr. et des participations financières pour 751.000 fr. Étant donné les cours actuels du change, ce portefeuille vaut au moins trois fois plus, soit une plus-value de 24 millions en chiffres ronds. Mais dans cette évaluation, on ne tient pas compte de la hausse dont ont bénéficié, en dehors de toute considération de change, les valeurs composant ce portefeuille, ainsi d'ailleurs que les participations.

Ainsi, même en se bornant à chiffrer le portefeuille à 25 millions, sans tenir compte de ces divers éléments, l'actif net de l'Association minière ressort à 27 millions environ qui, répartis entre 54.000 actions, confère à chacune d'elles une valeur éventuelle de liquidation d'environ 500 francs.

Le titre cote actuellement 365 ; il paraît donc à un niveau assez avantageux.

---

MEXIQUE  
Compagnie minière du Triunfo  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> août 1924)

Les premiers administrateurs, nommés pour six ans, sont MM. ... F[ernand] Robellaz...

---

*Annuaire Desfossés*, 1925, p. 1101 :  
Association minière  
Conseil : Robellaz, E. Julhiet <sup>8</sup>, Bousquet, E. Michot, Poirson, L. Pissard, P. Mayer, G. Tanqueray, E. Sawyer <sup>9</sup>.

---

---

<sup>8</sup> Édouard Julhiet (1870-1931) : X-Mines, ingénieur-conseil de la Banque de l'Union parisienne. On le retrouve à l'Association minière, à la Cie minière du Congo français, à Congo-Mines, à la Société d'exploration minière équatoriale (1928), au Consortium minier Congo-Niari (1929), aux Mines de Saint-Daumas :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Qui\\_etes-vous\\_1924-AEF.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Qui_etes-vous_1924-AEF.pdf)

<sup>9</sup> Ernest-Edouard Sawyer, ingénieur civil, 826, Salisbury House, London Wall, Londres, E. C., administrateur en 1908 de la Société nouvelle des Mines de Montebraz (étain dans la Creuse).

NÉCROLOGIE  
Armand Delage  
(*Le Journal des débats*, 13 mars 1925)

On annonce la mort de M. Armand Delage, ingénieur civil des mines, chevalier de la Légion d'honneur, secrétaire général, fondé de pouvoir de la Société des Petits-fils de François de Wendel et Cie, président de l'Association minière et de l'Association des maîtres de forges de Lorraine.

---

Association minière  
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juin 1925)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 13 juin, sous la présidence de M. Robellaz, assisté de M. Mavrogordato et du représentant de la Banque de l'Union Parisienne, en qualité de scrutateurs. 20.578 actions étaient représentées.

L'assemblée a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1924, faisant apparaître un bénéfice net de 1.336.659 fr., auquel s'ajoute le reliquat bénéficiaire du précédent exercice, de 272.891 francs. Sur la proposition du conseil, voici la répartition adoptée : réserve légale, 66.832 fr. ; 8 % aux actions, 810.000 fr. ; tantièmes statutaires, 45.962 francs ; complément de dividende de 3 % aux actions, 405.000 fr. ; report à nouveau, 282.148 fr.

Le dividende brut, fixé à 22 fr. 50, sera mis en paiement à partir du 16 juin courant à raison de 19 fr. 80 au nominatif et 17 fr. 50 au porteur.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateur de M. Henri d'Eichthal et réélu en cette même qualité M. C. Poirson, administrateur sortant.

Le rapport du conseil indique que l'exercice 1924, influencé cependant par la situation économique générale et les fluctuations du marché des changes, a donné des résultats satisfaisants.

L'activité sociale s'est poursuivie dans la même direction que précédemment.

De nombreuses affaires minières et industrielles, notamment au Maroc et en Bulgarie, ont été examinées, mais aucune n'a été retenue.

L'affaire de plomb et d'argent de laxos (?) a été également abandonnée.

L'association a participé en cours d'exercice à la constitution d'un syndicat d'études et d'expérimentation d'un traitement économique de schistes bitumeux, de calcaires asphaltés et de sables pétrolifères.

Elle a, d'autre part, participé aux augmentations de capital des sociétés dans lesquelles elle était précédemment intéressée, notamment : Mines de Huaron, Minerais et Métaux, Mines de Boudjoudoun, etc.

Les diverses participations sociales ont, dans leur ensemble, donné des résultats intéressants, notamment les Mines de Huaron, les Mines de Boudjoudoun, les Mines d'or du Rand, Premier Diamond, Andrada Mines, Minière du Trinnio, etc.

---

Société pour l'étude du traitement des roches bitumineuses  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> octobre 1925)

Cette société vient de se fonder, 10, rue de Milan, pour l'étude en laboratoire et la mise au point industrielle de tous procédés de traitement des roches bitumineuses ou pétrolifères, en vue de l'extraction des matières bitumineuses ou du pétrole contenus.

Le capital est de 200.000 fr. et les administrateurs sont l'Association minière, la Société des recherches et perfectionnements industriels, MM. M. Malet et J.-A. Jardel.

Il s'agit de l'exploitation du brevet français n° 589.710 de M. Georges Baume, complété par une addition n° 29.373.

---

Marché des minerais et métaux  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1926)

.....  
Le plomb continue à osciller autour de 31 £ la tonne. Rappelons ce que disait à ce sujet le dernier rapport de l'Association minière :

« En ce qui concerne le plomb, dont nous venons de vous indiquer la hausse considérable par rapport au cours moyen de 1904 à 1913, sa situation pendant ces dernières années a été très différente de celle du cuivre.

Les conditions géologiques des gisements des deux métaux ne sont pas comparables : les gîtes de plomb sont plus superficiels, plus rapidement épuisés : il n'en est point, sauf les gîtes de Baw et de Sullivan, qui soient comparables comme importance aux grands gîtes de cuivre connus. Aussi la production a-t-elle eu très grand peine, surtout depuis 1921. à suivre la consommation qui, de 803.000 tonnes en 1921, a passé à 1.242.000 tonnes en 1924, et c'est pourquoi les cours ont monté si vivement. Mais, sous l'influence des hauts prix du plomb, de nouvelles exploitations se créent nombreuses, en même temps que les anciennes activent leurs exploitations : de plus, la diffusion des méthodes de flottation différentielle permet de traiter pour le plomb des minerais complexes qu'on laissait de côté autrefois, de sorte que la production augmentera nécessairement, et cette augmentation (lésera sur le prix du métal et finira par le faire fléchir, momentanément tout au moins. La demande pour le plomb reste bonne toutefois, et il est intéressant de signaler ici que l'augmentation de la production dans ces dernières années provient surtout de trois sources distinctes :

« 1° Les batteries d'accumulateurs utilisées dans les automobiles, qui aux États-Unis, consommaient. 87.000 tonnes en 1921 et 170.000 tonnes en 1924 ;

« 2° Les gaines protectrices pour câbles électriques dont la consommation, toujours aux États-Unis, a passé de 67.000 tonnes en 1921 à 150.000 tonnes en 1924 ;

« 3° Le bâtiment, qui, aux États-Unis, absorbait 48.000 tonnes de plomb en 1921 et 83.000 tonnes en 1924. »

---

.....  
*Annuaire Desfossés*, 1927, p. 820 :

Association minière

Conseil : Robellaz, Édouard Julhiet, Bousquet, Poirson, L. Pissard, E. Sawyer, Henri d'Eichthal, adm.

---

ALGÉRIE  
L'échec des mines de Boudjoudoun  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1927)

Le conseil d'administration, que préside M. [Fernand] Robellaz, vient d'exposer la situation des mines de Boudjoudoun par une note à ses actionnaires.

---



LÉGION D'HONNEUR  
Fernand Robellaz  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1928)

Robellaz (Paris 1881), administrateur de nombreuses sociétés minières dont l'Association minière, Minemet, Mines de Bor, de Huaron, Ouasta et Mesloul, etc.

---

Société minière de Gan  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1928)

Par une pétition en date du 11 février 1928, M. Fernand Robellaz, gérant de la Société minière de Gan, dont le siège social est à Paris, 32, rue Le Peletier, sollicite, au nom et pour le compte de cette société, un permis exclusif de recherches de pétrole et de gaz combustibles, pour une durée de deux années, sur le territoire des communes de Gan, Bosdarros, arrondissement de Pau ; Buzy, Rébénacq, Lasseubetat et Lasseube, arrondissement d'Oloron, département des Basses-Pyrénées.

---

Association minière  
(*Le Journal des finances*, 28 décembre 1928)

L'Association minière est une *holding company* française qui fut fondée en 1905, à l'instar des trusts miniers sud-africains pour prendre des participations dans des affaires de mines, et particulièrement dans les mines d'or du Rand. Depuis, la société s'est intéressée à des entreprises minières diverses et même à des affaires industrielles. On pourrait la comparer encore sur ce point à la Goldfields, à la Central Mining, à l'Union Corporation, si ses moyens financiers, comparativement restreints, ne lui interdisaient d'entreprendre des opérations financières de grande envergure comme les trusts miniers que nous venons de citer. L'Association minière n'a pu, jusqu'ici, que prendre de simples participations ou se faire le soutien d'affaires de proportions modestes.

La société ne publie pas la composition quantitative de son portefeuille. On sait simplement qu'elle a des participations dans diverses mines d'or du Rand, dans la Premier Diamond, [Boujoudoun](#), Spassky, Minière et Métallurgique de l'Orb\*, [Graphites de Madagascar](#), Minerais et Métaux, Charrues Fondeur, Combustibles purifiés, Minière du Triunfo.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce portefeuille n'est pas de tout premier ordre. Les mines d'or du Rand (et encore il s'agirait de savoir lesquelles) peuvent offrir un rendement intéressant, mais ne constituent pas un placement d'avenir ; la Premier Diamond est une belle affaire, mais qui est actuellement très durement touchée par la surproduction alluvionnaire. D'accord avec le Syndicat des diamants, la production de cette mine n'est plus mise sur le marché, depuis le 30 juin 1927, la De Beers lui rachetant au fur et à mesure sa quote-part.

L'Andrada Mines ne paraît pas avoir distribué jusqu'ici de dividendes ; nous ignorons, du reste, tout de cette affaire ; les [Mines de Boudjoudoun](#) et Triunfo à laquelle la société a apporté un certain concours financier, ont été, l'une comme l'autre, d'amères déceptions pour les promoteurs et les actionnaires ; [les actions de 500 francs Boudjoudoun se traitent à 118 francs environ](#), les actions de 100 francs Triunfo se négociaient encore vers 35 francs il y a quelques jours : elles sont, maintenant offertes

au mieux. Ni l'une ni l'autre n'ont distribué, bien entendu, de dividende, et n'en distribueront pas de si tôt. La Spassky a été saisie par les Soviets en 1918, et ce chapitre du portefeuille doit être actuellement amorti complètement. La Minière et Métallurgique de l'Orb n'a pu, jusqu'ici, effectuer de répartition, mais il est juste de dire que cette affaire est en voie de relèvement. De même, Huaron va profiter de la hausse du cuivre de pour assainir sa situation financière ; le dernier dividende, a été payé en 1920. Les [Graphites de Madagascar](#) et la Société des Combustibles purifiés en sont encore à leurs débuts. La Société des Charrues Fondeur paraît être une affaire quelconque et de petite envergure. Il n'y a guère que la participation Minerais et métaux qui ait un rendement effectif, puisqu'elle a réparti en 1926 12 % sur un capital de 50 millions, et en 1927, 8 %- sur un capital de 100 millions.

En somme, l'impression générale laissée par l'examen de ce portefeuille porté au bilan pour un peu plus de 10 millions, est franchement médiocre. Bien que le capital soit de 13.500.000 francs seulement, en 55.000 actions de 250 francs, et qu'il n'y ait pas de parts de fondateur (les parts originaires ont été rachetées), le capital n'a pu être rémunéré depuis 1926 :

	Bén. nets	Dividende
1920	1.112.300	12 50
1921	10.258	—
1922	995.300	17 50
1923	1.573.300	22 50
1924	1.336.659	22 50
1925	1.336.000	22 50
1926	753.163	15 00
1927	74.753	—

Le dernier bilan est satisfaisant, mais ne témoigne pas d'une grande activité financière de la société. À cet égard, il convient de remarquer que le conseil est autorisé, depuis l'année 1923, à porter le capital à 30 millions.

Il ne le fera sans doute que le jour où il trouvera une affaire nouvelle à constituer ou à soutenir. On peut simplement espérer que son choix sera un peu plus heureux que par le passé.

Mais, dans ces conditions, l'action ordinaire à 315 francs ne peut revêtir qu'un attrait spéculatif, du reste très limité.

---

*Annuaire Desfossés*, 1929, p. 871 :

Association minière

Conseil : Robellaz, Édouard Julhiet, Bousquet, Poirson, L. Pissard, Henri d'Eichthal, adm.

---

Anthracite de Lapugnoy  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> janvier 1919)

La deuxième assemblée constitutive de cette société, au capital de 3 millions, dont 1 million a été attribué en rémunération d'apports, s'est tenue le 10 décembre.

La nouvelle société reçoit la licence d'exploitation des procédés et brevets de la Société des Combustibles Purifiés dans les départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine, Yonne, Loiret, Eure, Eure-et-Loir et Seine-Inférieure.

Les statuts mentionnent également l'apport, pour une région déterminée, des procédés et brevets de la Société des Agglomérés Anthra.

Les brevets de ces deux dernières sociétés sont relatifs à la fabrication d'anthracite artificiel, réalisée, d'une façon industrielle, dans l'usine de Lapugnoy (Pas-de-Calais) dont il est prévu, dans le programme de la nouvelle société, de quadrupler la capacité de production. Les travaux, qui vont commencer prochainement, seraient achevés pour la prochaine campagne d'hiver.

Le conseil de la nouvelle société est ainsi constitué : président, M. Robellaz, président de l'Association minière ; vice-présidents, MM. Collin, ingénieur en chef du matériel et de la traction de la Compagnie du chemin de fer du Nord, et Lemay, directeur général de la Compagnie des mines d'Aniche ; administrateur délégué, M. Leauté, ingénieur au corps national des mines.

---

#### PETITE ÉTUDE

Association minière

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des TP*, 5 février 1929)

C'est un « holding ». À la date de sa création, en 1905, on disait alors un « omnium », Cet omnium était destiné à constituer et à gérer un portefeuille de mines d'or sud-africaines. Les fondateurs étaient la Banque Bénard et Jarislowsky et le groupe anglais Neumann ; celui-ci reçut en contrepartie de son concours et des participations qu'il devait apporter à la jeune affaire une redevance fixe annuelle de 250.000 fr. et 10.000 parts de fondateur ayant droit à 20 % des bénéfices. Ces parts ont été rachetées depuis, en 1919.

La collaboration de M. Neumann eut pour premier résultat de constituer un portefeuille à des cours exagérés et, lorsque survint la baisse des mines d'or, en 1907, l'Association minière réduisit son capital de 25 à 13 millions 500.000 fr., par rachat de ses titres en Bourse au-dessous de 200 fr.

En 1908, la société passe sous le contrôle du groupe Union parisienne-Mirabaud, sous lequel elle est demeurée. L'orientation de la compagnie changea et elle remplit alors le rôle d'une banque d'affaire destinée à introduire des titres miniers à la Bourse de Paris. De cette époque date l'introduction sur le marché de la City Deep., de la Spassky Copper, de l'Andrada Mines, de la Zambézia, de la Kuala Lumpur.

À l'exception de la première, toutes les autres affaires ne constituent pas un titre de gloire pour l'introductrice.

Depuis la guerre, la société a, une nouvelle fois, changé son orientation. Elle est revenue à son objet primitif en prenant de nouvelles participations mais qui ne sont plus localisées aux mines elle s'est créé un portefeuille comprenant des titres de mines diverses, de valeurs de produits chimiques, des valeurs coloniales, etc. On ne connaît pas le détail de ce portefeuille, qui figurait au dernier bilan pour le montant approximatif du capital social, mais on sait qu'il contient notamment, outre des participations aurifères, des actions des Graphites de Madagascar, Minerais et Métaux, Charrues Fondateur, Combustibles purifiés, Minière Métallurgique et Chimique de l'Orb, [Industrielle et Financière du Haut-Ogooué](#), etc. Certaines de ces participations et non les moins importantes comme les [Mines de Boudjoudoun](#), Triunfo et même Huaron n'ont

pas été des plus heureuses. Elles amenèrent le conseil à procéder à de sévères amortissements, ce qui entraîna la suppression du dividende en 1927.

Les bénéfices nets des trois dernières années s'établissent comme suit : 1.337.000 fr. en 1925 ; 753.000 fr. en 1926 et 75.000 fr. en 1927. Le dividende, fixé à 22 fr. 50 en 1925, a été ramené à 15 fr. en 1926 et supprimé en 1927. pour les raisons données ci-dessus. Au reste, il y a lieu de remarquer que l'affaire n'a jamais donné, dans sa meilleure année, en 1923, des résultats dépassant 10 % de son « working capital ». Par ailleurs, la société a pratiqué une politique imprudente en distribuant la majorité de ses bénéfices, puisqu'elle n'alignait, après vingt-cinq ans d'existence, que 1.428.000 fr. de réserve à son bilan au 31 décembre 1927, soit 1 % seulement de son capital. C'est notoirement insuffisant pour une société soumise aux aléas de la Bourse.

Sans doute, la hausse de 1928 a dû revaloriser sensiblement le portefeuille et il y a lieu d'escompter des résultats améliorés pour l'exercice qui vient de se terminer. Il n'en est que plus regrettable de voir la société et ses banquiers procéder à une émission sans que le public sache à quoi s'en tenir, puisqu'il ne dispose pour tout élément d'appréciation que d'un bilan vieux de treize mois, publié au *B. A. L. O.*, du 7 janvier 1929.

Jusqu'à plus ample information, jusqu'à ce que preuve soit administrée que la société ne retombera plus dans les trop nombreuses et trop coûteuses erreurs du passé, et qu'elle a enfin trouvé son « chemin de Damas », mieux vaut s'abstenir. Au reste, le droit de souscription, qui vaut théoriquement 13 fr. 50 et qui se traîne sans affaire aux environs de 4 à 5 fr., traduit bien le peu d'empressement des actionnaires à souscrire aux actions nouvelles qui leur sont offertes, avec une prime de 25 fr. que rien ne justifie.

L'Archiviste.

---

#### PARIS

Société géophysique de recherches minières\*  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 août 1929)

Cette société a été constituée par le groupe Mirabaud pour mettre en valeur en France et dans divers pays les procédés de recherches minières géophysiques de la société allemande Prospektion, de Goettingen.

Le siège social est établi à Paris, 60, rue de la Victoire. Le capital est de 4 millions, en actions de 500 fr. dont 5.800 dites de priorité ont été souscrites en numéraire. Les 2.200 actions restantes, dites ordinaires, ont été attribuées en rémunération, d'apport, à concurrence de 1.600 à la Société Prospektion et de 600 à la Société française d'études et d'entreprises, à Paris, 60, rue de la Victoire, qui ont reçu, en outre, respectivement une somme de 71.250 marks-or et 430.000 fr., en numéraire.

Le conseil d'administration comprend l'[Association minière](#), Gafsa, Ouasta, Mokta, la Sté française d'études et d'entreprises, MM. Richard Arobronn et Hans Salfred, de Goettingen.

---

#### Société Minerais et métaux

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1930, p. 494-495)

#### Participations

L'Association minière ayant décidé d'accroître ses moyens financiers par une augmentation de cap., nous avons jugé intéressant de concourir p. une tranche

importante, resserrant ainsi plus étroitement les liens de collaboration qui unissent nos deux soc.

---

BOLIVIE  
Corocoro United Copper Mines,  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1930, p. 834)

Le groupe de l'Association minière et des Minerais et métaux, qui avait procédé à la remise sur pied des mines et usines de cuivre de Corocoro, a bien mal été récompensé de ses efforts techniques et financiers. L'assemblée du 23 septembre, à la suite d'une cabale savamment ourdie, a froidement refusé la réélection au conseil des représentants des groupes mentionnés ci-dessus. Naturellement, les autres membres du conseil se sont solidarisés et MM. Robellaz, Merigeault, Nevejans <sup>10</sup>, Charbonnel, Monnier, Portalis ont abandonné le sort de Corocoro aux mains du groupe Seyer [Sawyer] qui ne contrôle, du reste, que 125.000 titres sur 840.000. Il est probable que la véritable majorité se ressaisira pour donner à nouveau la conduite de la société à ceux qui l'ont déjà sauvée une première fois.

---

Minerais et métaux  
(*Le Journal des finances*, 17 octobre 1930).

.....  
Elle a acquis, au cours de ces dernières années, un portefeuille composé notamment d'actions : Association minière, Mines de Huaron, Minière et Métallurgique de l'Indochine, Minière et Métallurgique de l'Orb...

---

*Annuaire Desfossés*, 1931, p. 894 :  
Association minière  
Conseil : Robellaz, Édouard Julhiet, Bousquet, Poirson, L. Pissard, A. Dardes, Ch. Mallet, E. Merigeaux, P. Nevejans, adm.

---

Association minière  
(*Le Journal des finances*, 12 juin 1931)

La gestion d'un omnium minier est une tâche délicate, rarement profitable, presque toujours ingrate. L'Association minière en fait actuellement la pénible expérience.

Tout omnium qui cherche à avoir des initiatives se transforme plus ou moins en une banque d'affaires, s'intéresse à des syndicats de recherches ou à la constitution de filiales. C'est là un rôle en apparence rémunérateur. Malheureusement, dans le

---

<sup>10</sup> Élie-Paul Nevejans : né le 12 mars 1891 à Avesnes-sur-Helpe (Nord). Décédé en 1942. Ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe des mines, adjoint au président de la mission interalliée de contrôle des usines et des mines en Allemagne. Il pantoufle chez Minemet qu'il représente à la Société des mines à St-Pardoux (Dordogne)(1927), à la Corocoro (Bolivie), aux Mines de Huaron (Pérou), à la Société minière, métallurgique et chimique de l'Orb, à la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques (succédant à Mériageault), aux Mines d'or du Pek (Yougoslavie), à l'Association minière... Chevalier (1916), puis officier (1924) de la Légion d'honneur.

domaine des mines, les initiatives les mieux conçues deviennent bientôt terriblement lourdes pour ceux qui en assurent le financement.

Une affaire minière est toujours lancée ou renflouée dans une période très favorable au métal qu'elle doit exploiter. Le cuivre à 70 ou 80 livres la tonne, l'étain à 300 livres la tonne ont fait surgir une multitude d'affaires minières qui devaient être largement bénéficiaires selon les ingénieurs. Par prudence, ceux-ci réduisaient sur le papier les prix de vente du métal de 20 à 25 %. L'enthousiasme créé, les capitaux s'investissent : les travaux commencent ; et voici la baisse du métal qui se produit, grignotant peu à peu la marge bénéficiaire prévue ; la mine entre en production au moment où les cours sont tombés à un niveau qui n'est plus payant. Les ventes de minerai ne peuvent, plus, comme prévu, financer l'achèvement des travaux ; il faut faire appel à l'omnium qui doit consentir des avances de fonds imprévues. S'il n'a pas les moyens d'attendre un retour de fortune, il ralentit les travaux et met la mine en sommeil. L'argent investi est perdu ou immobilisé pour de nombreuses années.

C'est l'histoire de presque toutes les affaires de mines métalliques. Seules réussissent les promoteurs capables de financer dix ans ou vingt ans l'exploitation, sans en attendre un revenu. Ainsi furent créées des affaires minières comme l'Union minière du Haut-Katanga ou les anciennes mines du groupe Mirabaud ou encore les grandes mines anglaises. Mais on compte les succès de ce genre.

L'Association minière est un des exemples les plus typiques de l'incapacité chronique où se trouve un omnium minier de faire fructifier ses initiatives s'il n'a pas d'autres moyens d'existence qui lui assurent la faculté de les conserver pour lui seul. Le capital d'origine, de 25 millions de francs-or, correspondait à 125 millions de francs actuels. En 1913, après des déboires qui entraînent une réduction du capital, à 13,5 millions, les actions de 250 fr. valaient encore le pair, qui correspond à 1.250 francs d'aujourd'hui. En 1919, le capital fut porté à 27 millions par émission d'actions à 275 francs.

Le dernier cours pratiqué sur les actions est de 107 francs. Autrement dit, cette affaire, dans laquelle il a été investi l'équivalent de 140 millions de francs stabilisés, ne vaut plus que 14 ou 15 millions. La crise actuelle, particulièrement sensible pour les affaires minières, a été durement ressentie par la société.

Le portefeuille, au bilan du 31. décembre 1930, est porté pour 15.800.681 francs, les participations financières pour 1.219.887 francs, les espèces en caisse et banques pour 3.770.024 francs, les débiteurs divers pour 8.324.881 francs.

L'exercice s'est soldé, après amortissements de 2395.352 francs sur le portefeuille, par une perte de 1.740.782 francs, ramenée par application du report bénéficiaire antérieur à 664.787 francs.

Il n'y a, dans cette dépréciation de l'actif et du portefeuille, aucun mystère : à peu près toutes les valeurs achetées ou souscrites dans le passé sont au-dessous du pair ou du prix d'acquisition ; plusieurs, comme Boudjoudoun, Triunfo, Graphites de Madagascar n'ont aucune valeur de négociation ; d'autres, comme Huaron, affaire de cuivre dont l'Association minière a assuré il y a deux ans le renflouement, sont tombées, de plus de 1.000 francs en 1929 à une centaine de francs, pour un nominal de 250 fr. ; les actions Minière Métallurgique et Chimique de l'Orb, souscrites en 1929 à 150 francs, sont offertes à 23 fr. ; l'action Minerais et Métaux elle-même est à 25 % au-dessous du pair. Il n'y a guère que la partie du portefeuille réservée, par tradition aux mines du Rand qui n'ait pas donné de mécomptes.

Sans doute le portefeuille vaut-il peut-être davantage que l'évaluation boursière ; sans doute est-il appelé à se revaloriser temporairement. Mais il est bien décourageant de constater qu'il ne reste rien des périodes de prospérité et que chaque crise ramène un peu plus bas les cours et fait des victimes parmi les filiales.

---

Association minière  
(Les Assemblées générales, juillet 1932)

.....  
Votre conseil ayant décidé de s'adjoindre M. Louis Feydel <sup>11</sup>, en remplacement de M. Édouard Julhiet, dont nous avons eu le regret de vous annoncer le décès l'année dernière. Nous vous demanderons de bien vouloir ratifier cette nomination, et de donner *quitus* à la succession de M. E. Julhiet.

Par application de l'article 20 des statuts, et d'après le roulement établi, les administrateurs sortants cette année sont : MM. Henri Bousquet et Louis Feydel, qui sont rééligibles et se représentent à vos suffrages ; nous avons l'honneur de vous proposer leur réélection.

.....  
\_\_\_\_\_

Association minière  
(Le Journal des finances, 1<sup>er</sup> juillet 1932)

Le rapport de l'Association minière est un document fort intéressant, et soigneusement rédigé. Félicitons les administrateurs d'avoir exposé si clairement à leurs actionnaires la question de l'étalon-or, l'avenir des mines sud-africaines, la situation du cuivre ; ceux-ci ne se plaindront pas de cette excursion annuelle dans une sphère plus haute et plus sereine que celle des intérêts immédiats de la Société.

Par contre, ce rapport, comme les précédents, montre que l'on peut être compétent sur les questions économiques et monétaires et faire médiocrement fructifier les capitaux d'une société anonyme. Hâtons-nous de dire que la direction de cette société a une tâche bien ardue étant donné le principe qui a présidé à sa production.

Ainsi que nous l'écrivions déjà l'an dernier, l'Association minière est un des exemples les plus typiques de l'incapacité chronique où se trouve un omnium minier de faire fructifier ses initiatives, s'il n'a pas d'autres moyens d'existence qui lui assurent la faculté de les conserver pour lui seul.

Tout omnium minier a dans ses cartons un certain nombre de propositions, d'études, de projets qui restent en sommeil jusqu'au jour où le moment paraît favorable à leur réalisation : lorsque le cuivre était stable à 18 cents la lb, une mine capable de produire avec un prix de revient de 10 cents paraissait très intéressante, et semblait avoir devant elle une marge de sécurité remarquable. Le temps d'équiper la mine, les cours tombent à 10, puis à 8, puis à 6 cents. Il faut mettre l'exploitation en veilleuse, ou consentir des avances à la filiale. Autant de crédits « gelés », qui ne seront peut-être jamais récupérés. C'est l'histoire de presque toutes les entreprises minières, dont on dit parfois qu'elles doivent avoir fait plusieurs fois faillite pour devenir intéressantes.

Tandis que le particulier a les mains libres dans la gestion de son portefeuille, prend ses bénéfices, coupe court à ses pertes, un omnium financier, comme l'Association minière, est paralysé par la solidarité qui existe entre lui et ses filiales. Il est le prisonnier de ses initiatives.

---

<sup>11</sup> Louis Feydel : ingénieur civil des Mines, il participe en 1898 à un voyage d'études en Chine du Nord. Attaché à la Banque de l'Union parisienne : son fidei commis à la Société d'études générales urbaines et rurales (juil. 1923), administrateur de la Société d'études générales d'édilité (1923), commissaire aux comptes de la Société Dufour (Constructions générales)(1926), administrateur de la Société française de recherches et de mines en Afrique Equatoriale (1928), commissaire aux comptes de la Banque française d'acceptation et de la Banque générale du Nord (1930), administrateur de l'Union financière d'huilerie et de savonnerie (1930), de la Société indochinoise de cultures tropicales et de l'Association minière (1932).

Sans doute, l'Association minière a vu le danger et s'est efforcée de diviser les risques, en incorporant dans son portefeuille des valeurs non minières. D'après les déclarations faites à l'assemblée de l'an dernier, celui-ci contenait pour 7 millions de valeurs minières, sur un total de 15,8 millions, la différence étant composée de valeurs de banque, d'alimentation, etc., sur lesquelles le président s'est refusé à donner le moindre détail.

C'est donc surtout par tradition que le rapport annuel semble s'intéresser surtout aux valeurs de mines d'or ; cette partie du portefeuille ne doit pas représenter plus de 2 millions. Il faut le regretter puisqu'elle en constitue un élément stable.

Par contre, les autres participations citées dans le rapport sont très atteintes par la crise : La Premier Diamond, la De Beers Huaron, la Nigérien Tin, sont en veilleuse ; Spassky, est privée de son actif par les Soviets, Minerais et Métaux, en voie de réorganisation financière ; les Anthracites de La-Rugnoy, affaire de fabrication de boulets, en sont à leurs débuts ; les Charrues Fondeur viennent de réorganiser leur capital ; les Potasas Ibéricas sont en voie d'installation.

Nous mettons à part les Mines de Bor, qui représentent un élément très sérieux du portefeuille, et la Société géophysique de recherches minières, élément de travail intéressant pour un omnium minier.

Le rapport ne mentionne plus Boudjoudoun, Triunfo, Graphites de Madagascar, la Métallurgique et Chimique de l'Orb, dont la valeur de négociation est à peu près nulle.

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1931, alimenté par les quelques dividendes encaissés et les agios, s'est soldé par un bénéfice net de 237.734 francs ; toutefois, l'inventaire se traduit par une moins-value de 4.766.163 francs et le compte de profits et pertes accuse finalement un solde déficitaire de 4.528.428 francs.

Au bilan au 31 décembre 1931, le portefeuille est inscrit pour 13.869.780 francs contre 15 millions 800.680 fr. et les participations financières, pour 1.009.311 fr. contre 1.219.887 francs. Le rapport des commissaires spécifie que les titres, cotés ont été évalués soit au prix de revient, soit au cours moyen coté pendant l'année si ce dernier est inférieur au prix de revient ; quant aux titres qui ne sont pas négociables en Bourse, ils sont inscrits au prix de revient ou au-dessous.

Il n'y a rien à redire à cette méthode d'évaluation ; il apparaît cependant qu'elle nécessitera, lors du prochain bilan, de nouveaux abattements, car les cours moyens de nombreuses valeurs minières semblent devoir être inférieurs en 1932 à la moyenne de 1930.

C'est ainsi que les cours de Mines de Bor, qui avaient oscillé l'an dernier entre 3.550 et 1.360 ont varié depuis le début de 1932 entre 2.480 et 1.280 ; elles valent actuellement 1.450. La De Beers, ord., a évolué en 1931 entre 725 et 250, la Premier Diamond, entre 380 et 200 ; les fluctuations de l'année s'établissent pour, la première, entre 412 et 160 ; les actions de la seconde ne cotent plus mais valent tout au plus 150 francs. Minerais et Métaux avait évolué entre 550 et 35 l'an dernier ; cette année, entre 110 et 48. Huaron avait coté 270 au plus haut et 27 au plus bas ; les fluctuations se sont établies cette année entre 120 et 47 ; le cours actuel est de 63.

Le prochain bilan devra donc sans doute faire état de nouveaux abattements et inscrire une nouvelle perte.

À moins d'une reprise des cours en 1933, la Société se trouvera peut-être amenée à sacrifier pour la seconde fois une partie de son capital. C'est ce que la Bourse escompte déjà puisque les actions de 250 francs, incotées depuis deux mois, ont valu en dernier lieu 66 francs.



Conseil : Charles Mallet, Charles Poirson, Émilien Merigeault <sup>12</sup>, Fernand Robellaz, Henri Bousquet, Léon Pissard, Louis Feydel, Paul Nevejans, adm.

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
(*Le Temps*, 13 juin 1933)

La société a enregistré pour 1932, avant inventaire, un bénéfice de 486.993 francs contre 237.734 en 1931. Compte tenu des moins-values du portefeuille et des participations financières, l'exercice se solde par un déficit de 2.136.033 francs contre 4.528.428, portant le déficit total à 7.329.250 francs.

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
(*Le Journal des débats*, 14 juin 1933)

Les comptes de 1932 se soldent par une nouvelle perte de 2.136.033 fr. qui, ajoutée à la perte reportée de l'exercice précédent, donne un solde déficitaire total de 7.329.250 fr.

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
(*Le Temps*, 30 juin 1933)

L'assemblée du juin a approuvé les comptes de 1932 se soldant par une perte de 2.136.033 francs, qui porte le déficit total à 7.319.250 francs.

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1933)

.....  
M. L. Pissard, administrateur sortant, a été réélu.

---

Société des mines d'or de Litcho (Thaïlande)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1934)  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Mines\\_d'or\\_Litcho.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Mines_d'or_Litcho.pdf)

---

<sup>12</sup> Émilien Merigeault (Chabournay, 1878-1935), X-Mines, ingénieur des mines en Algérie (1902), professeur à l'École des mines de Saint-Étienne (1911), commandant d'artillerie à la manufacture d'armes de Saint-Étienne pendant la guerre, directeur général, puis administrateur délégué de Minemet : administrateur de la Société française des mines du Maroc et de la Corocoro (Bolivie), administrateur délégué de Minemet-Indochne, membre du Conseil supérieur des colonies (section des mines)(1924), administrateur de Minerali e Metalli (Italie), de la Cie minière du Triunfo (Mexique), des Mines de Pujol (Aude)(1924), de la Cie minière et métallurgique de Caronte, des Mines de Huaron (Pérou), des Mines de Saint-Pardoux (Dordogne)(1927), de la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques, des Charbonnages de Đông-Triêu, du Crédit foncier colonial... Chevalier (1917), puis officier (1926) de la Légion d'honneur.

Cette société actuellement en formation, aura pour objet l'acquisition et l'exploitation de gisements aurifère dans la région de Litcho (Siam). Le siège social sera établi à Paris, 9, rue Chauchat. Le capital sera fixé à 15 millions, en actions de 100 fr. Il sera créé, en outre, 11.500 parts bénéficiaires.

Au nombre des apporteurs figurent la Société anonyme des mines d'or de Tchépone, qui recevra 17.400 actions et 4,590 parts ; l'Association minière, qui recevra 16.050 actions et 2.291 parts ; la Société de participation et de crédit, qui recevra 4.500 actions et 450 parts ; enfin M. Faure-Beaulieu <sup>13</sup>, 37, avenue Victor-Emmanuel-III, à Paris, qui recevra 22.800 actions et 3.780 parts.

Le fondateur de la nouvelle société est M. J[acques] Monnier <sup>14</sup>, 92, boulevard Barbès, à Paris.

---

#### NÉCROLOGIE

Fernand Robellaz

(*Le Journal des débats*, 27 juin 1934)

Nous apprenons le décès de M. Fernand Robellaz, ingénieur des mines, président de l'Association minière et vice-président de la Compagnie française des mines de Bor\*. Ses obsèques auront lieu en l'église de Passy, 19, rue Cortambert, le mercredi 27 courant à 10 h. 30, où l'on se réunira.

De la part de M. et M<sup>me</sup> Robert Gastambide, de M. et M<sup>me</sup> Pierre Schuh et de M<sup>lle</sup> Lucile Robellaz, ses enfants.

---

#### ASSOCIATION MINIÈRE

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1934)

L'assemblée s'est tenue ce matin 29 juin sous la présidence de M. Bousquet, le président Robellaz étant décédé il y a quelques jours. L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1933 qui ne comportent aucun dividende. Toutefois, le solde déficitaire du compte de profits et pertes a été ramené de 7.329.250 fr. 43 à 4 millions 828.084 fr. 65.

Le bénéfice sur participations financières a atteint l'an dernier 1.796.716 fr. 08, les intérêts divers 448.510 fr. 67, les coupons encaissés 310.964 francs 30, soit au total 2.565.197 fr. 85. Déduction faite des frais divers, le bénéfice net est ressorti à 1.030.053 fr. 72. D'autre part, le portefeuille et les participations financières ont ménagé une plus-value de 870.572 fr. 06. Le bénéfice total a atteint ainsi 2.501.165 fr. 78. pour un capital de 27 millions.

À l'actif du bilan, le portefeuille figure pour 13.996.120 fr. 48 et les débiteurs divers, dont le plus important est la Société des mines de Huaron, pour 8.230.034 fr. 04.

Le rapport du conseil signale que la société traverse la crise sans rien perdre de sa vitalité.

---

<sup>13</sup> Bernard Faure-Beaulieu : né le 3 août 1883 à Paris. Chevalier de la Légion d'honneur comme administrateur délégué de la Société auxiliaire d'expansion commerciale et industrielle, et conseiller du commerce extérieur (*Journal officiel de la République française*, 27 juillet 1928). Administrateur des Pétroles de Silva Plana en Pologne (*quitus* en 1937) et des Sucreries coloniales. Officier de la Légion d'honneur (1938).

Marié à Renée de Joly, fille de Marcel de Joly et de M<sup>me</sup>, née de Ville. Dont Didier (1914), qui rejoint la France libre, finit la guerre comme capitaine du BCRA, puis fait carrière au SDECE.

<sup>14</sup> Jacques Monnier : fils de Frédéric Monnier (voir [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ben-Cui.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ben-Cui.pdf)) et de Suzanne Mirabaud. Ép. Jacqueline Duseigneur.

Il donne des indications sur les diverses sociétés dont les titres figurent dans le portefeuille, constitué en grande partie par des titres des mines d'or du Rand et des Mines de Bor.

La Compagnie des mines du Huaron, dans laquelle l'Association minière a de gros intérêts, tant comme actionnaire que comme créancier, a repris son exploitation ; malgré les cours exceptionnellement bas des métaux, elle réalise d'appréciables bénéfices. Des traçages complémentaires ont découpé des tonnages de minerais de haute teneur en plomb et en argent.

L'exploitation de la société « Potasas Ibéricas » s'est développée rapidement en 1933 et s'accéléra encore plus dans quelques mois, lorsque l'usine de concentration en cours de construction sera achevée. En plus des sels de triage à 20, 30 et 40 % produits déjà en grosses quantités, la société fera un gros tonnage de sels concentrés dont la vente est encore très rémunératrice, malgré les baisses de prix qui se sont manifestées sur le marché de la potasse. Les perspectives d'avenir restent toujours très brillantes.

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1934)

.....  
MM. Charles Mallet et Émilien Merigeault, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

## CH. MALLET, PRÉSIDENT

Association minière  
(*Le Journal des finances*, 13 juillet 1934)

L'assemblée de cet omnium de valeurs minières s'est tenue le 29 juin dernier. Elle a approuvé les comptes de 1933 qui marquent une importante amélioration par rapport à l'année précédente.

Le bénéfice net de l'exploitation proprement dite s'est élevé en 1933 à 1.630.653 francs contre 486.993 francs seulement en 1932.

Cette augmentation provient des coupons encaissés (319.964 fr. contre 218.523 fr.) — conséquence de l'élévation des dividendes des mines d'or qui composent une notable partie du portefeuille de la société — et des bénéfices sur ventes de titres et participations qui sont passés de 215.902 francs en 1932 à 1.796.716 francs en 1933. Aussi, malgré une légère diminution francs des intérêts divers, qui provient du remboursement d'une partie des avances consenties à la Société des mines d'or de Litcho, le produit brut total s'est-il établi à 2.565.197 fr. contre 1.126.218 francs en 1932.

En outre, alors que, l'an dernier, l'inventaire de fin d'année avait révélé une moins-value de 2.531.585 fr. sur le portefeuille-titres et de 91.442 francs sur les participations, la même opération a fait ressortir cette année une plus-value de 870.512 francs sur le portefeuille et les participations. Compte tenu de cette plus-value, le bénéfice net total est donc de 2.501.165 fr., alors qu'en 1932, le résultat après inventaire avait encore fait apparaître un solde déficitaire de 2.136.033 francs.

L'assemblée a décidé d'affecter le bénéfice de cette année à l'amortissement partiel de la perte antérieure qui se trouve ainsi ramenée de 7.329.249 francs à 4.828.084 francs.

Au bilan au 31 décembre 1933, le portefeuille se présente en nouvelle augmentation, malgré les opérations de ventes effectuées au cours de l'exercice (en 1.000 francs) :

	1932	1933
ACTIF		
Caisse et banques	1.724	1.286
Portefeuille	12.077	13.996
Participations	852	904
Débiteurs	7.689	8.231
Mobilier	mémoire	—
Compte d'ordre	—	10
Solde débiteur	7.329	4.828
	<u>29.071</u>	<u>29.255</u>
PASSIF		
Capital	27.000	27.000
Réserves	1.526	1.526
Exigible	1.019	729
Compre d'ordre	126	—
	<u>29.671</u>	<u>29.255</u>

La partie actuellement productive du portefeuille est représentée par des valeurs de mines d'or — dont les résultats de cette année viennent de révéler l'importance — et par la participation dans la Compagnie des mines de Bor, dont les dividendes viennent d'être portés de 60 à 130 francs, ce qui influera sur les résultats de l'exercice en cours de l'Association minière.

Pour le surplus, le portefeuille de la société est composé de valeurs qui ne sont pas actuellement rémunératrices, soit par suite de la crise, soit parce que ces entreprises en sont encore à la période de mise en train, mais qui, pour la plupart, présentent des perspectives intéressantes.

Citons : la Compagnie des mines de Huaron qui vient de reprendre sa production de galène argentifère, après une interruption imposée par la dépression du marché des métaux ; la Société minerais et métaux qui, après de dures épreuves, a pu solder l'exercice 1933 en léger bénéfice ; la Nigerian Tin and Exploration Cy, qui vient d'étendre son domaine minier par l'achat de concessions stannifères voisines ; la Société Potasas ibéricas, affaire espagnole de potasses en plein développement et qui paraît appelée à un bel avenir lorsque son usine de concentration en cours de construction sera achevée ; la Société des mines d'or de Litcho, dont l'Association minière assure la domiciliation et la direction technique, et qui s'équipe actuellement pour exploiter un

gisement aurifère au Siam ; la Société géophysique de recherches minières, la Société des Charrues Fondeur, l'Anthracite de Lapugnoy, etc.

Le fait que l'Association minière ait pu, bien que la plupart de ces affaires soient actuellement dans une période d'attente ou de préparation, solder cette année son exploitation par un bénéfice de l'ordre de 2 millions, est une preuve de la vitalité de la société et montre qu'elle dispose de moyens de travail dès maintenant assez productifs pour lui permettre de faire face même à une prolongation de la situation actuelle. À cet égard, l'aisance de sa trésorerie, telle qu'elle ressort des chiffres du dernier bilan, constitue un autre facteur rassurant.

---

## ASSOCIATION MINIÈRE

*(L'Information financière, économique et politique, 28 juin 1935)*

La situation de la Compagnie s'est améliorée dans le cours de l'année 1934 et les principales participations comme les Mines de Huaron et Potasas ibéricas sont en voie de rapide développement.

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 27 juin et elle a approuvé les comptes de l'exercice 1934, qui se soldent par une recette brute de 2.363.506 fr. En déduisant de ce chiffre les frais généraux et impôts, dont le total est de 704.025 fr., le bénéfice avant inventaire se monte à 1.659.479 fr. contre 1.630.654 fr. en 1933. La moins-value du portefeuille et les participations financières absorbant 110.266 francs, le solde bénéficiaire est de 1 million 649.214 francs, qui viendra en déduction du solde déficitaire reporté des exercices antérieurs, solde ramené ainsi à 3.278.870 francs.

Le portefeuille est décompté dans les écritures pour 15.166.212 francs. Les valeurs cotées en Bourse figurent au cours moyen de l'année si ce cours est inférieur au prix de revient, et au prix de revient dans le cas contraire. Les valeurs non cotées sont estimées par le conseil à un cours inférieur ou au plus égal au prix de revient. Le conseil a mis à profit les cours élevés des mines d'or pour vendre un certain nombre d'actions, mais la participation de l'Association minière dans plusieurs sociétés importantes du Rand reste non négligeable.

Dans les Mines de Huaron, l'Association minière a toujours de gros intérêts comme actionnaire et comme créancier. La production de Huaron, largement intensifiée, atteint actuellement 1.260 tonnes par mois de galène argentifère et est toujours en voie d'augmentation. Depuis déjà plus de six mois, cette exploitation procure à la Société des bénéfices très substantiels, qui lui ont permis de rembourser des sommes importantes à ses créanciers. La hausse récente de l'argent-métal exerce une influence très favorable sur la société dont la production annuelle d'argent est actuellement de 1 million 1/2 d'onces.

En ce qui concerne Potasas ibéricas, la construction de l'usine de concentration a été terminée et l'usine est entrée en service à la fin de 1934. L'exploitation a confirmé que le gisement de Sallent était le plus riche de ceux actuellement connus. Il est très probable que l'accord intervenu en avril dernier entre les producteurs de potasse fera rapidement sentir son influence sur les prix, qui avaient beaucoup baissé.

Le rapport des commissaires fait remarquer que l'actif, dont une partie importante est disponible ou immédiatement réalisable, s'élevait au 31 décembre à 26.924.589 fr., en face d'un passif exigible de 1.151.947 fr., ce qui représenterait pour l'action (le capital étant de 27 millions) une valeur assez voisine du pair (260 francs).

---

Association minière  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1935)

Ce holding minier, que préside maintenant M. Ch. Mallet, a complètement liquidé son portefeuille mines d'or pour s'attacher surtout aux affaires suivantes : Huaron, Potasas Ibericas et Charrues Fondeur.

---

Pas-de-Calais  
Société Anthracite de Lapugnoy\*  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> septembre 1935)

Une récente assemblée a pris acte de la démission d'administrateurs de MM. Dumas, Léauté, A. Lévy, E. Lévy, Lévêque, Pauzat, de l'Association minière, de la Compagnie des mines d'Aniche et de la Société des Agglomérés Anthra.

L'assemblée a nommé ensuite comme administrateurs : MM. Condamin, Dumas, Level, Pauzat, Pernot, Riollot et la Société des combustibles purifiés.

---

Augustin Hamon, *Maîtres de la France*, t. 1, 1936, p. 133 :  
Léon Pissard : pdt Freins Westinghouse, Minière et industrielle de Plakalnitza (Bulgarie), adm. Sté parisienne de banque et Association minière.

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
(*La Journée industrielle*, 26 juin 1936)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1935 se soldant par un bénéfice de 1.763.889 fr., qui a été affecté à l'amortissement de la perte antérieure, ainsi ramenée à 1.514.981 francs.

L'assemblée a donné quitus de sa gestion à la succession de M. Émilien Merigeault, administrateur décédé, et a nommé M. Charles Poirson administrateur.

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juin 1936)

Le rapport passe en revue les sociétés dans lesquelles l'Association Minière possède des participations.

La perte qui, au 31 décembre 1932, s'élevait à 7.329.250 fr. 43, n'atteignait plus au 31 décembre 1935, en raison des bénéfices réalisés pendant les trois derniers exercices, que 1.514.981 fr. 14 ; elle a été complètement amortie par l'assemblée générale au moyen d'un prélèvement sur le Fonds de prévoyance et la Réserve légale.

Le conseil donne les renseignements suivants sur les principales participations de la Société :

La Compagnie des mines de Huaron, qui exploite au Pérou de riches gisements de plomb argentière, a réalisé dans l'exercice ayant pris fin le 30 juin 1935 un bénéfice de 4.780.140 fr.63 ; depuis, la Compagnie continue à augmenter sa production et à rembourser ses donneurs de crédit, dont le plus important est l'Association minière.

La Société Potasas ibéricas a, en 1935, porté son capital de 20 à 30 millions de pesetas : son exploitation n'a pas, jusqu'à présent, souffert de l'agitation qui s'est manifestée en Espagne ; de plus, la consommation mondiale de potasse a atteint en 1935 un chiffre record et la société commence à retirer actuellement le fruit de l'accord intervenu entre les différents producteurs. Les résultats actuels sont nettement bénéficiaires.

La Société des Mines d'or de Litcho a commencé fin 1935 l'exploitation de son riche gisement de quartz aurifère situé au Siam ; cette exploitation se développe favorablement dans le cadre des prévisions faites à l'origine.

La Compagnie française des mines de Bor, au capital de 15 millions de francs, a, en 1935 réalisé plus de 26 millions de francs de bénéfices ; les dividendes répartis aux actions de priorité et ordinaires ont été de 160 et 157 francs.

L'Association minière a, au cours de l'exercice 1935, fortement augmenté sa participation dans la Compagnie des Mines de Huaron et la Société Potasas ibéricas. Son intérêt dans les Mines d'or du Rand, limité à un petit nombre de sociétés de premier ordre, spécialement « Crown Mines » et « Rand Mines », reste non négligeable.

La situation de l'Association minière se présente sous un jour favorable. Le passif est négligeable et l'actif comprend, outre des disponibilités suffisantes, des participations judicieusement réparties.

L'inventaire du portefeuille et des participations financières faisait ressortir au 31 décembre 1935 une plus-value de 1.017.742 francs, 76 % du montant des valeurs cotées étant estimées à leur prix de revient, c'est-à-dire à un prix inférieur à leur valeur boursière.

---

*Annuaire Desfossés*, 1937, p. 1047 :

Association minière

Conseil : Ch. Mallet, pdt ; H. Bousquet, v.-pdt ; H. Lafond, adm.-d. ; L. Pissard, L. Feydel, P. Nevejans, P. Lion, J. Pallier <sup>15</sup>.

Commissaires des comptes : Joseph Jean de Jessé-Charleval, F. Meunier ; René Talis, suppl.

---

#### ASSOCIATION MINIÈRE

(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> juillet 1937)

Les comptes de l'exercice 1936, analysés dans *l'Information* du 16 juin, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 30 juin 1937. Le bénéfice s'élève à 2 millions 826.450 fr. Le dividende a été fixé à 22 fr. 50 par action et sera payable ce jour à raison de net : actions nominatives 19,80 et 18,45 suivant la catégorie ; au porteur, 14,06 contre remise du coupon n° 19. Il a été reporté à nouveau 148.615 francs.

Le rapport du conseil donne les renseignements suivants sur les principales participations de la société :

Compagnie des mines de Huaron. Le bénéfice au 30 juin 1936 s'est élevé à 4.128.355 fr. Ces résultats, comparables à ceux de l'exercice précédent, ont été réalisés malgré la baisse des cours de l'argent survenue au milieu de l'exercice, grâce, d'une part, à la hausse du plomb, et d'autre part, à l'augmentation de la production. La société a, en moins de deux ans, doublé la capacité de traitement de ses installations,

---

<sup>15</sup> Jean Pallier (1894-1982) : administrateur (1935), puis président (1942) de la Compagnie algérienne. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Compagnie\\_algerienne.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Compagnie_algerienne.pdf)

qui atteint à l'heure actuelle 18.000 tonnes de minerai par mois et elle a activement poussé le développement des travaux de traçage de ses filons de plomb, zinc et argent.

Société Potassas Ibéricas : Au moment où la Société se trouvait à la veille de recueillir le fruit des efforts faits pour la mise en valeur de ses importants gisements de potasse, la révolution espagnole est venue arrêter complètement l'exploitation ; celle-ci ne pourra être reprise que lorsque la situation politique et sociale le permettra. Aux dernières nouvelles, les installations à la Mine étaient conservées en bon état.

Mines d'or du Rand. — Les cours des Mines d'or du Rand sont restés stables pendant l'année 1936. La participation de l'Association reste, comme l'année précédente, limitée à peu près uniquement à la Crown Mines et à la Rand Mines qui continuent à répartir à leurs actionnaires des dividendes substantiels, respectivement : 19 sh et 8 sh. par action en 1936.

La Société des Mines d'or de Litcho a traité en 1936 13 300 tonnes de quartz, avec une teneur moyenne de 35 gr. 68 par tonne. Le bénéfice, après amortissements, s'est élevé à 2.952.382 francs. Il a permis le vote d'un dividende de 14 fr. brut par action de 100 fr. et de 44 fr. 70 brut par part. Les résultats de l'exercice en cours s'annoncent très satisfaisants.

La production de cuivre de la Compagnie française des Mines de Bor s'est élevée en 1936 à 39 400 tonnes, chiffre très voisin de celui de 1935. Les bénéfices nets sont passés de 26.288.522 fr. à 51 millions 40.873 fr. Cette Compagnie a, en décembre 1936, porté son capital de 15 à 60 millions par l'émission d'actions de 100 fr. émises au pair. L'Association a exercé intégralement son droit de souscription.

---

*Annuaire industriel*, 1938 :  
ASSOCIATION MINIÈRE, 32, r. Le Peletier, Paris, 9<sup>e</sup>. T. Prov. 00-71 à 00-73. Inter sp.  
134. Soc. an. au cap. de 27.000.000 de fr.  
Études minières. (1-Z-12949).

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des finances  
(*Journal officiel de la République française*, 29 janvier 1939)

Lafond (Henri), administrateur délégué de l'Association minière ; 24 ans 6 mois de services civils, de pratique professionnelle et de services militaires, dont 5 ans 3 mois de mobilisation, au total : 30 annuités.

---

*Annuaire Desfossés*, 1940 :  
Association minière  
Conseil : Charles Mallet, président ; Henri Lafond, adm. dél. ; Henri Bousquet, Jean Pallier, Léon Pissard, Paul Nevejans, Pierre Lion, adm.

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
(*Le Journal*, 26 octobre 1941)

L'assemblée ordinaire tenue le 16 octobre, sous la présidence de M. Charles Mallet, a approuvé les comptes de l'exercice 1940, faisant ressortir un solde bénéficiaire de



3.203.512 fr. net. Le dividende a été fixé à 25 fr. brut par action, et est payable depuis le 20 octobre, à raison de 17 fr. 50 net au nominatif et 16 fr. 03 au porteur.

L'assemblée a donné *quitus* de leur gestion à MM. Bousquet et Lafond, administrateurs démissionnaires. MM. Navejans [Nevejans] et Pallier, administrateurs sortants, ont été réélus.

Une assemblée extraordinaire, tenue le même jour, a autorisé le Conseil à porter le capital de 27 à 60 millions de fr. par l'émission d'actions à souscrire en numéraire, en une ou plusieurs fois, à la date que fixera le conseil. Certaines modifications ont également été apportées aux statuts pour les mettre en harmonie avec les lois nouvelles.

---

### SOCIÉTÉ DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATION DES MINES DE L'OUEST (*Le Journal*, 25 janvier 1942)

Cette société, dans laquelle l'Association minière est intéressée, vient d'être constituée au capital de 5 millions de francs, divisé en 10.000 actions de 500 francs, souscrites en numéraire. Le capital peut être porté à 20 millions, sur simple décision du conseil. Premiers administrateurs : l'Association minière, la Société des Mines et Produits Chimiques et les minés de Soumont

---

### Association minière (*Le Journal*, 3 janvier 1944)

Émission à 300 fr. et introduction éventuelle en Bourse de 108.000 actions de 250 fr. Jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1944, portant le capital de 27 à 54 millions de francs. Droit de souscription à raison d'une action nouvelle pour une ancienne.

---

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 746 :

Association minière

Conseil : Jean Pallier, vice-président ; Jean Cottin, adm.

Joseph Jean de Jessé-Charleval, comm. cptes ; René Talis, suppl.

---

## Henri LAFOND, PRÉSIDENT

1948 (août) : PARTICIPATION À LA CRÉATION DES  
MINES DE BOU-SKOUR (MAROC)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines\\_de\\_Bou-Skour.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_de_Bou-Skour.pdf)

---

INTÉRÊT DANS LA SOCIÉTÉ DU DJEBEL-DJERISSA (Tunisie)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djebel-Djerissa.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djebel-Djerissa.pdf)

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
(*Le Monde des affaires*, SEDE, 1952)

CONSTITUÉE en 1905, la Société a orienté son action vers l'étude et la mise en valeur d'entreprises principalement minières en tous pays. Elle est à la fois une holding de participations financières et un organisme disposant d'une équipe d'ingénieurs qualifiés et des moyens de recherche les plus modernes qui agit comme promoteur et ingénieur conseil. En 1951 par exemple, ses travaux d'étude et de recherche intéressaient le gisement de plomb de Salta en Argentine, et de plomb, zinc et argent de l'Anglo-French Ticapampa au Pérou.

Le principal élément d'activité est la gestion d'un portefeuille de participations : à des affaires minières étrangères, en particulier Huaron Mines, mais aussi Djebel-Djerissa, Rand Mines, les Mines de Bou-Skour, la Nigerian Tin, la Cornouaille française ; à des affaires industrielles : Charrues Fondeur, Meccano ; à des affaires financières : Banque de l'Union parisienne. L'Association minière est en outre intéressée à la Compagnie générale de géophysique [CGG] qui, dans le monde entier, est à l'avant-garde en matière de procédés de prospections pétrolières et minières (procédé électrique Schlumberger).

Conseil d'administration

H. Lafond, présid.-direct. génér. ; J. Pallier, vice-présid. ; R[émi] Boissonnas [Mirabaud], G. Vernes, P. Lion.

---

Actualités boursières  
VALEURS MÉTALLIQUES

(*L'Information financière, économique et politique*, 8 mars 1952)

L'ASSOCIATION MINIÈRE est à la fois un holding de participations financières et un organisme disposant d'ingénieurs et de moyens de recherches, ce qui lui permet d'agir comme agent technique dans le domaine minier. Le portefeuille comporte notamment 35.000 actions HUARON, des actions DJEBEL DJERISSA, RAND MINES, MINES DE BOU-SKOUR, NIGERIAN TIN, CORNOUAILLE FRANÇAISE, BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, CHARRUES FONDEUR, MECANO. La société est en outre intéressée à la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE GEOPHYSIQUE (au capital de 540 millions). Capital : 56.825.000 francs en 22.730 actions de 2.500 francs, qui ont reçu en dernier lieu 500 francs net pour un bénéfice de 15.811.466 fr.

Dernier cours : 27.750.

---

ASSOCIATION MINIÈRE

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1952)

L'assemblée ordinaire du 25 juin a approuvé les comptes de 1951 laissant apparaître un bénéfice net de 18.210.584 francs. Elle a voté un dividende de 70 francs brut par action de 250 francs et de 700 francs brut par action de 2.500 francs. Paiement du dividende le 15 juillet.

L'assemblée a ratifié la nomination faite de MM. Bernard Faure-Beaulieu et Georges Perrineau comme administrateurs.

---

## ASSOCIATION MINIÈRE

*(L'Information financière, économique et politique, 3 septembre 1952)*

Les difficultés administratives suscitées par la création de la société d'études et d'exploitation du gisement de plomb situé dans la province de Salta (République Argentine) ont pu être surmontées. Une société d'études, dénommée « El Quevar ». a été créée au capital autorisé de un million de pesos argentins.

On sait que l' « Association minière », en collaboration avec un autre groupe, s'intéresse à ce gisement et à sa mise en valeur.

---

*Annuaire Association minière*

Conseil :, 1953, p. 596 :

Henri Lafond, président-directeur général ; Jean Pallier, vice-président ; Georges Philippe Vernes, Georges Perrineau, Jean-Jacques-Bernard Faure-Beaulieu, Pierre Lion, Rémi Boissonas, adm.

Félix Meunier, René Talis, comm. cptes.

---

## ASSOCIATION MINIÈRE

*(L'Information financière, économique et politique, 3 juillet 1953)*

L'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1952, se soldant par un bénéfice net de 20.869.000 francs et voté la distribution d'un dividende de 800 francs brut (contre 700).

L'assemblée a réélu M. Jean Pallier, administrateur sortant.

Le rapport signale qu'en Argentine, la reconnaissance du gisement à 4.500 mètres dans les Andes, progresse très lentement. L'Anglo-French Ticapampa Silver Mining poursuit les exploitations de ses réserves minérales. La société continue à profiter de son importante production d'argent dont les cours n'ont pas subi la baisse des métaux communs, ceux du plomb et du zinc.

L'assemblée a modifié les statuts pour les mettre en harmonie avec la loi du 25 février 1953.

---

## ASSOCIATION MINIÈRE

*(L'Information financière, économique et politique, 14 novembre 1954)*

L'assemblée extraordinaire du 12 novembre a approuvé définitivement l'apport-fusion fait à la société par les sociétés Omnium de gestion et Société française d'études et d'entreprises.

En conséquence, l'augmentation de capital de 56.825.000 fr. à 121.125.000 francs décidée par l'assemblée extraordinaire du 8 octobre est également définitivement réalisée ; cette opération se traduit, rappelons-le, par la création de 25.720 actions nouvelles de 2.500 fr., attribuées à concurrence de 7.800, à l'Omnium de Gestion (et réparties à ses actionnaires à raison de une Association Minière pour 15 Omnium de Gestion) et à concurrence de 17.920 actions à la Société française d'études et d'entreprises (réparties à raison de 7 Association minière pour 20 actions Société française d'études et d'entreprises).

---

Georges PERRINEAU  
L'AVENTURE DE L'INDUSTRIE MINIÈRE  
EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER  
par Jacques PECCIA-GALLETTO (Polytechnique, 1935)  
et Paul GADILHE (Polytechnique, 1944)  
(*Revue des ingénieurs des mines*, janvier 1995)

En 1954, Georges Perrineau est nommé président de l'Association minière : il s'agit d'un holding, primitivement contrôlé par la banque Mirabeau et qui dispose d'un portefeuille de sociétés industrielles et minières, parmi lesquelles une société d'étude d'extraction de la magnésie marine, une société de fabrication du calcium métal et, surtout, une part dans la Compagnie générale de géophysique [CGG] et dans la Compagnie des mines de Huaron, qui exploite avec profit des gisements de plomb et de zinc au Pérou.

---

BOURSE DE PARIS  
AU COMPTANT  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 février 1955)

L'ASSOCIATION MINIÈRE apporte son concours technique et financier aux recherches entreprises par d'autres sociétés. Mais c'est avant tout une société de portefeuille. Elle a absorbé, fin 1954, l'Omnium de gestion et la Société française d'études et d'entreprises, qui lui apportaient notamment un certain nombre de participations. Parmi celles-ci figurent, au principal, Huaron, la Banque de l'Union Parisienne, Djebel Djerissa, Ticapampa, Compagnie générale de géophysique.

L'action est activement travaillée à 24.900.

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
[Desfossés 1956/568]

S.A., 11 février 1905.

Siège : Paris, 9, rue Chauchat.

Lafond (Henri)(1894-1963)(ing. Mines. Avril 1942 : secr. gén. à l'énergie. Assassiné, probablement par l'OAS), 123 (Bq fr.-pol.), 137 (pdt BUP), 416 (Tramways et éclairage élec. de Shanghai), 454 (SCAC), 568 (pdt hon. Ass. minière), 585 (Ouenza), 590 (pdt Djebel-Djerissa), 593 (pdt Mokta)(1953-1963), 608 (pdg Huaron), 685 (Canadian Petrofina ltd), 704 (Total), 900 (Tréfileries et laminoirs du Havre), 951 (Penhoët), 1365 (Péchiney), 1433 (v.-pdt Gafsa), 1567 (Lafarge), 1758 (Cie marocaine).

Perrineau (Georges)(ing. Mines), 568 (pdg Ass. minière)[futur pdt Mokta (1963-1970)].

Pallier (Jean)[Nîmes, 1894-Nîmes, 1982][fils de Félix, banquier, adm. de Cie centrale de mines et de métallurgie, et de Marie-Louise Dumas. Ép. Hélène Arnaud (de la Banque Arnaud Gaidan, de Nîmes)][X-Mines. Débute à la Soc. marseillais de crédit, puis au service du groupe Mirabaud], 203 (Cie algérienne créd.+bq), 355 (Ch. de fer sur routes d'Alg.), 365 (Fermière ch. de fer tunis.), 424 (STAIC), 568 (v.-pdt Ass. minière), 608 (Huaron), 1368 (v.-pdt Alg. prod. chim.+engrais), 1440 (Centrale de dynamite), 1749 (pdg Cie algérienne), 1751 (Lièges HPK), 1758 (Cie marocaine), 1982 (Cosuma)[+ WW 1971 : Chérif. d'engrais et PC, BIAO, Étains de Kinta, Cellulose du Maroc, Sucre Mahavavy].

Boissonnas (Rémi)[\*\*/x0][fils de Jean B. et de Geneviève Mirabaud][Mirabaud, puis (1953)BUP], 106 (Bq Syrie + Liban), 203 (Cie algérienne de crédit et de bq), 216 (Bq ottomane), 226 (Santa-Fé), 335 (P.-O.), 568 (Ass. minière), 590 (Djebel-Djerissa), 593 (Mokta), 1484 (Salins du Midi), 1732 (SHO), 1749 (Cie algérienne).

Champin (Henri)[<sup>xx/ox</sup>][1913, fils de Marcel], 568 (Ass. minière), 672 (Omnium frs des pétroles), 698 (Sté frse carburants).

Coste (Daniel)[<sup>xx/oo</sup>][ingénieur du Génie maritime. Ép. Inès d'Eichthal (fille de William d'Eichthal et de Marguerite Mirabaud). Enf. : Valentine, Gérard, Béatrice (ép. Jean-Robert Schlumberger)][Mirabaud], 339 (Cie de ch. de fer départementaux), 568 (Ass. minière), 961 (Chantiers et ateliers Augustin Normand), 1209 (Omnium lyonnais), 1606 (Sté française d'études et d'entrep.).

Faure-Beaulieu (Bernard)[ép. Renée de Joly. D'où Didier (BCRA, SDECE)][anc. adm. de la Silva Plana et des Sucrieries coloniales], 568 (Ass. min.), 739 (pdt-dir. Mines d'or Litcho, Thaïlande).

Garreau-Dombasle (Maurice)[anc. ambassadeur, anc. adm. des Mines de Bor], 568 (Ass. minière).

Gérard (Robert)(1899-1998)(X-mines)[fils d'Alphonse, pdt St-Gobain et Générale des eaux, etc.], 568 (Ass. minière), 641 (Sidi Bou Aouane), 914 (Air liquide), 1355 (pdt Cie gén. eaux 1946-1972), 1613 (SAHIDE), 1789 (Cie soudanaise), 1814 (Plant. réunies du Mimot), 1844 (Plantations indoch. thé), 1863/1 (Plantations de Djember à Java), 2073 (Approv. transp. et crédit).

Lion (Pierre)(X, 1896-1977)[fils de Louis (BUP), repr. BUP, puis (1947) Schneider. Père de Robert (CDC)] [<sup>x/oo</sup>], 416 (Tram. + élec. Shanghai), 432 (Transp. urbains+ruraux), 568 (Ass. minière), 569 (pdt Minière Congo frs), 653 (Vieille-Montagne), 881 (v.-pdt Métallurgique Normandie), 943 (Ateliers+chantiers de F), 946 (Forges et ch. Gironde), 957 (repr. Schneider depuis 1952 au Groupement indus. sid.), 1039 (Saviem), 1527 (Potasas ibéricas).

*Parisienne de documentation et de gérance (Société)*, 568 (Ass. minière).

Vernes (Georges Philippe)[1909-1992][Fils de Philippe Vernes et d'Alice Mallet. Marié à Jacqueline Wallace], 143 (Parisienne de crédit), 172 (v.-pdt Crédit foncier colonial), 203 (Cie algérienne créd.+bq), 568 (Ass. minière), 591 (v.-pdt Mines de Douaria), 622 (Étains de Kinta), 1838 (Sucrieries coloniales).

Walewski (Antoine)(fils d'André (1871-1954). Supélec), 419 (v.-pdt Automobiles de place G7), 467 (pdg Touage et de remorquage 1954-1977), 568 (Ass. minière), 577 (Anderny-Chevillon), 859 (Forges et aciéries de la Marine et de St-Étienne), 979 (Cie fse mat. ch. fer).

Monnier (Jacques)[<sup>x /xx</sup>][Fils de Frédéric et Suzanne Mirabaud. Ép. Jacqueline Duseigneur.Banque de l'union parisienne], 568 (secr. gén. Ass. minière), 739 (Mines d'or de Litcho, Thaïlande), 1751 (Lièges HPK).

Thurneyssen (Edmond)[secr. gén. Sté frse d'études et d'entreprise (Mirabaud)], 568 (secr. gén. adj. Ass. minière), 1277 (Éts Hy Lepaute).

Frinault (J.), 203 (comm. cptes Cie algérienne de crédit et de bq), 568 (comm. cptes Ass. minière), 608 (comm. cptes Huaron), 649 (comm. cptes Sté minière intercoloniale), 664 (comm. cptes SLN).

Meunier (F.), 489 (Entrepôts frigo. halles Paris), 568 (comm. cptes Ass. minière).

OBJET : Recherche, étude et mise en valeur d'affaires principalement minières.

PARTICIPATIONS : Mines de Huaron, Omnium français des pétroles, Banque de l'Union Parisienne, Cie générale de géophysique, Transports automobiles industriels et commerciaux (STAIC), Sté de la Cornouaille française, Nigerian and exploration, etc.

CAPITAL SOCIAL : 121.125.000 fr., divisé en 48.450 actions de 2.500 fr. À l'origine, 25 millions, ramené à 13.500.000 fr. en 1908, porté en 1929 à 27 millions. Porté en 1944 à 54 millions par l'émission à 300 fr., de 108.000 actions nouvelles de 250 fr. (1 nouvelle pour 1 ancienne). Ramené, en 1946, pour règlement de l'impôt de solidarité nationale, à 51.840.000 fr. par réduction à 240 fr. du nominal des actions ; puis porté à 54.552.000 fr. par création de 11.300 actions nouvelles. En juin 1950, porté à 56.825.000 fr. par élévation du nominal de 240 fr. à 250 fr. Titres regroupés à partir du 7 mai 1951. Porté en 1954 à 121.125.000 fr. par création de : 1° 7.800 actions attribuées à l'Omnium de Gestion, 2° 17.920 actions à la Société française d'études et d'entreprises en rémunération de leurs apports (1 pour 15) et (7 pour 20).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : prélèvements à déterminer pour réserves extraordinaires ou spéciales. Sur le surplus : 10 % au conseil, le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Banque de l'Union Parisienne.

COUPONS AU PORTEUR : n° 34 (17 juillet 1951), 50 et 500 fr. ; 35 (15 juillet 1952), 57 et 574 fr. ; 36 (6 juillet 1953), 656 fr. ; 37 (9 juillet 1954), 656 fr. ; 38 (15 juillet 1955), 738 fr.

	Produits bruts	Frais et charges	Bénéfices nets	Report crédit.	Bénéfices distrib.	Divid. par act.
	(En 1.000 francs)			(En francs)		

1942	6.691	2.605	3.085	461	2.831	25 00
1943	5.390	2.304	3.087	561	2.831	25 00
1944	7.145	4.111	2.984	247	8.240	15 00
1945	6.618	4.560	8.828	241	8.410	15 00
1946	12.031	4.446	6.870	818	5.960	25 00
1947	10.838	5.242	7.485	92	7.203	80 00
1948	20.672	10.244	10.251	—	9.738	40 00
1949	31.000	10.768	12.697	—	12.244	50 00
1950	36.083	12.219	15.811	—	15.021	609 75
1951	34.633	17.085	18.210	—	17.300	700 00
1952	62.481	17.382	20.869	—	19.465	800 00
1953	51.972	14.562	20.122	—	19.826	800 00
1954	63.975	40.630	50.150	—	47.642	900 00

#### BILANS AU 31 DÉCEMBRE

1950	1951	1952	1953	1954
98.890	95.170	102.015	113.440	656.948

#### ASSOCIATION MINIÈRE

*(L'Information financière, économique et politique, 14 juin 1956)*

Après affectation de 198.835.987 fr. contre 99.867.027 fr. aux provisions et 2.220.729 fr. aux amortissements sur immobilisations contre 3 millions 410.567 fr., le bénéfice net de l'exercice 1955 ressort à 58.086.267 fr. contre 50.150.000 fr. en 1954.

Le total des produits bruts de l'exercice 1955 ressort à 280.681.218 fr. contre 226.101.650 fr. dont 41.901.709 francs contre 30.256.714 fr. de bénéfice d'exploitation du département métallurgique, 55.031.945 fr. contre 57.496.728 fr. de coupons encaissés, 177.817.682 fr. contre 125.451.197 fr. de bénéfice sur vente de titres, participations financières et divers.

Au bilan au 31 décembre 1955 le portefeuille et participations financières figurent pour 444.529.537 fr. contre 333.828.626 fr.

#### BANQUE DE L'UNION PARISIENNE

*(L'Information financière, économique et politique, 6 avril 1957)*

.....  
L' « ASSOCIATION MINIÈRE » a distribué, au titre de l'exercice 1955, le même dividende de 900 francs brut que pour l'exercice précédent.

L'exploitation de son département S.E.P.R.O.M., qui fabrique des têtes de lingotières, se poursuit favorablement. L' « Association Minière » a apporté son concours pour

l'installation dans la région parisienne de l'atelier de fabrication d'outils diamantés de la Société « Diamant Boart France ».

---

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 avril 1958)

.....  
L' « Association Minière » a distribué, au titre de l'exercice 1956, le même dividende brut de 900 francs qu'au titre des exercices antérieurs. Il est prévu pour 1957 des résultats comparables. L'activité de son atelier de Suresnes est restée satisfaisante. L'Association Minière a quelque peu développé ses intérêts dans le secteur du pétrole et sa filiale, la Société électro-métallurgique du Planet, poursuit l'équipement de son usine de calcium métal.

---

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 avril 1959)

.....  
L'ASSOCIATION MINIÈRE a distribué en 1958, au titre de l'exercice 1957, le même dividende brut de 900 francs que les années passées, après inscription de 20 millions aux réserves générales.

L'activité de son atelier de Suresnes s'est maintenue sans modification notable ; par contre, les revenus du portefeuille ont été affectés par la baisse de rendement de certaines de ses participations, notamment à la suite de l'évolution défavorable des cours des métaux non ferreux.

---

ASSOCIATION MINIÈRE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juin 1959)

L'assemblée ordinaire du 10 juin a approuvé les comptes de 1958 se soldant par un bénéfice net de 44 millions 344.012 francs et fixé, comme prévu, le dividende brut à 900 francs par actions, payable à partir du 18 juin.

L'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 1958 fait notamment apparaître : 143.785 act. Société de Recherches et d'Entreprises Industrielles et Chimiques ; 71.971 actions libérées de moitié de cette même société ; 363 act. « O » et 1.259 act. « P » Cie Algérienne ; 9.022 act. Soudure Autogène Languépin ; 35.386 act. Mines de Huaron ; 2.001 act. Française de Pétroles ; 6.935 act. et 4.040 oblig. conv. Omnium français de pétroles et 63.269 act. Société de Recherches Minières et Pétrolières Coloniales.

---

MOKTA EL HADID-  
ASSOCIATION MINIÈRE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 septembre 1959)  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mokta-el-Hadid\\_1865-1986.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mokta-el-Hadid_1865-1986.pdf)

Les conseils d'administration de la Société anonyme « Association minière » et de la Cie de Mokta-El-Hadid, dans leurs séances respectives des 16 et 22 septembre, ont décidé de soumettre aux actionnaires de chacune de ces sociétés, qui seront prochainement convoqués en assemblées extraordinaires, une convention aux termes de laquelle l' « Association minière » apporterait à la Compagnie Mokta la totalité de ses biens, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1959.

En rémunération de l'apport, les actions de l'Association minière seraient échangées contre des actions Mokta, à raison de 3 actions Mokta. jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1959, contre 5 actions Association minière.

---

#### Compagnie de Mokta

*(L'Information financière, économique et politique, 24 novembre 1959)*

L'assemblée générale extraordinaire, tenue le 19 novembre, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux apports, a approuvé définitivement l'apport fusion fait par l'ASSOCIATION MINIÈRE à la Compagnie de Mokta.

Le capital de la COMPAGNIE DE MOKTA se trouve donc maintenant fixé à 3.120.000.000 de francs et divisé en 520.000 actions de 6.000 francs chacune, entièrement libérées.

---

#### BOURSE DE PARIS PARQUET À TERME

*(L'Information financière, économique et politique, 22 décembre 1959, p. 3)*

C'est aujourd'hui que débutent les opérations d'échange des actions ASSOCIATION MINIÈRE, à la suite de l'absorption à titre de fusion de cette société par MOKTA : cinq ASSOCIATION MINIÈRE sont échangées contre trois actions MOKTA, et dès aujourd'hui, les actions nouvelles provenant de cet échange sont admises aux négociations, à terme et au comptant, sous la même rubrique que les anciennes.

---

#### AVIS DES AGENTS DE CHANGE

*(L'Information financière, économique et politique, 22 décembre 1959, p. 6)*

Association Minière. — Le 21 décembre échange de 5 actions Association Minière contre 3 actions Mokta.

---

Suite :

1959 : Mokta absorbe l'Association minière.

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mokta-el-Hadid\\_1865-1986.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mokta-el-Hadid_1865-1986.pdf)